N° 91F0015M au catalogue — N° 010
ISSN: 1205-9978
ISBN: 978-0-662-04356-0

Document de recherche

Documents démographiques

Étude de faisabilité sur l'utilisation des dossiers des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux pour mesurer le taux de migration interprovinciale et interterritoriale

Par Rochelle Handelman

Division de la démographie
150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 613-951-2320 Télécopieur : 613-951-2307

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Étude de faisabilité sur l'utilisation des dossiers des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux pour mesurer le taux de migration interprovinciale et interterritoriale

par Rochelle Handelman

91F0015M
ISSN : 1205-9978
ISBN : 978-0-662-04356-0

Division de la démographie
150, promenade Tunney's Pasture K1A 0T6, Ottawa, K1A 0T6
Statistique Canada

Comment obtenir d'autres renseignements:
Téléphone : 613-951-2320
Télécopieur : 613-951-2307
Renseignements par courriel : demographie@statcan.ca

Janvier 2009

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.
.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 91F0015M).

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

. indisponible pour toute période de référence

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

^{p} provisoire

^{r} révisé

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

^{E} à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Remerciements

L'auteur aimerait remercier André Cyr (chef de la section du développement et des méthodes démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada) pour son aide précieuse à structurer et éditer ce rapport. Ravi Verma a aussi fourni des commentaires forts utiles.

Les représentants statistiques provinciaux et territoriaux et les différents ministères de la santé provinciaux et territoriaux ont fourni les données sur les enregistrements de l'assurance-maladie ainsi que mis à jour le questionnaire de 1996 sur le système d'enregistrements de l'assurance-maladie des provinces et territoires.

Ian Kisbee a compilé les données d'enregistrements d'assurance-maladie des provinces et territoires et Hélène Landry a fourni les données provenant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Enfin, Julie Dussault, avec l'aide de Minh Ngo et Nicole Montsion,a fourni ses compétences techniques pour produire le format final de cette publication.

Table des matières

		Page
1	Introduction	6
2	Méthodologie de l'analyse	8
3	Évaluation des dossiers des régimes d'assurance-maladie et de la PFCE	12
3.1	Comparaison de l'ensemble de la couverture des inscriptions aux régimes d'assurance-maladie	12
3.2	Uniformité et exhaustivité des données	15
3.3	Comparaisons au niveau de la migration interne	18
4	Conclusion et recommandations	28

Liste des tableaux

Tableau 1	Comparaison des mesures de qualité entre les nouveaux inscrits aux soins de santé provinciaux et territoriaux et les comptes de la PFCE	9
Tableau 2	Ratios de couverture entre la population totale des inscrits aux régimes d'assurance-maladie provinciaux et la population estimée par la Division de la démographie, pour certaines années, de 2000 à 2006	14
Tableau 3	Renonciation, primes et couverture des personnes à charge de groupes particuliers, 2007	16
Tableau 4	Couverture des résidents non permanents, 2007	17
Tableau 5	Comparaison des entrants trimestriels fondés sur les données des régimes d'assurance-maladie (RAM) provinciaux et territoriaux et des estimations provisoires (fondées sur la PFCE) de la Division de la démographie, avec les chiffres annuels (à compter du 1er juillet), groupe d'âge de 0 à 17 ans	20
Tableau 6	Écart en pourcentage entre les entrants trimestriels fondés sur les données des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux et décalée de trois mois et les estimations provisoires (fondées sur la PFCE) de la Division de la démographie, avec les chiffres annuels (à compter du 1er juillet) – groupe d'âge de 0 à 17 ans	24

Liste des annexes

Annexe A	Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie selon la province et le territoire	31

Table des matières (fin)

Page

Liste des annexes (fin)

Annexe B1	Comparaison de l'immigration interne trimestrielle fondée sur les données des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux et des estimations provisoires (fondées sur la PFCE) de la Division de la démographie, avec les chiffres annuels (à compter du 1er juillet) – groupe d'âge de 0 à 17 ans et données des régimes d'assurance-maladie décalées de 3 mois	37
Annexe B2	Tableau récapitulatif qui compare les résultats décalés et non décalés de l'immigration interne trimestrielle en comptant le nombre de trimestres qui affichent un ratio de 1,0 et les ratios supérieurs à 1,0 en fonction de l'annexe B1	39
Annexe C	Sous-dénombrement dans le fichier des inscriptions à l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick	40
Annexe D	Origine inconnue des données sur les entrants dans le fichier d'enregistrement des soins de santé de la Saskatchewan, trimestres de 2001-2002 à 2005-2006 pour le groupe d'âge des 0 à 17 ans	42
Annexe E	Comparaison de la migration nette trimestrielle fondée sur les données de soins de santé du Manitoba et les estimations provisoires de la division de la démographie (selon la PFCE) avec les données annuelles en date du 1er juillet, cohorte d'âge de 0 à 17 ans	44
Annexe F	Traitement, admissibilité et mois d'arrivée des immigrants internes interprovinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard et problèmes de décalage	45
Annexe G	Données manquantes des régimes d'assurance-maladie, selon le mois, de 2001 à 2006	47
Annexe H	Échantillons de formules d'inscription aux régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux	48
Annexe I	Document de suivi	67

Bibliographie 69

1. Introduction

Depuis plusieurs années, nous examinons la possibilité d'utiliser les dossiers des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux des nouveaux résidents pour estimer l'ampleur de la migration interprovinciale. Depuis le début des années 1990, nous avons entrepris plusieurs études relatives à la faisabilité de l'utilisation de cette source de données.

Ravi Verma a entrepris simultanément une recherche indépendante sur une analyse de nos estimations annuelles comparées à l'information provenant des inscriptions aux régimes de santé provinciaux et territoriaux et du recensement et examine la possibilité d'utiliser les dossiers de santé pour mettre à jour les estimations provisoires. Nos estimations annuelles sont effectuées à partir des renseignements fiscaux provenant de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en date de la fin d'avril. Les chiffres trimestriels finaux sont calculés au prorata des renseignements fiscaux[1].

Nous devons préciser que la Division de la démographie n'a pas accès aux dossiers de santé provinciaux ou territoriaux mais que nous fondons plutôt nos analyses sur les rapports mensuels ou les tableaux des nouvelles inscriptions. La présente enquête vise à réexaminer ces rapports d'inscription des nouveaux résidents aux régimes de santé provinciaux et territoriaux afin de déterminer la possibilité d'utiliser ces données au lieu de notre source de données actuelle que constitue la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) pour estimer les données provisoires trimestrielles sur la migration interprovinciale ou interterritoriale[2]. À cet effet, l'enquête évaluera aussi la qualité des données de ces dossiers des régimes d'assurance-maladie et rendra compte des problèmes, autant qualitatifs que fonctionnels, que pose l'utilisation de ces fichiers.

Il est évident que l'arrangement actuel est insuffisant pour répondre aux exigences du programme d'estimation des données démographiques puisqu'il nous faudrait des statistiques sur la migration infraprovinciale qui ne font pas présentement partie des tableaux des régimes de santé. Il faudrait évaluer ce critère séparément de l'ensemble des fichiers bruts, un aspect dont on ne traite pas dans le présent rapport.

L'objectif du présent rapport consiste à présenter nos constatations relatives à une analyse comparative de l'utilisation des dossiers de santé et des données de la PFCE pour produire des estimations provisoires sur la migration. Bien qu'une partie de notre analyse sera centrée sur l'ensemble des sources de données, l'analyse comparative directe sera ciblée sur la population de 0 à 17 ans.

Nous examinerons un certain nombre de dimensions qualitatives pour évaluer les données qui sont toutes décrites dans la prochaine section. Bien que certaines données soient liées à l'ensemble des dossiers de santé, cette information n'est pas rapidement et facilement utilisable pour nos analyses. La Division de la démographique reçoit chaque mois de l'information sur les nouveaux inscrits des provinces et des territoires et cette information est à la base de notre analyse comparative. En

1. Les données fiscales sont fondées sur la valeur à la fin d'avril qui permet ensuite de calculer par approximation, sans correction pour les estimations démographiques au 1er juillet, la date de référence de nos chiffres annuels.
2. Dans le présent document, l'expression migration interprovinciale comprend aussi le concept de migration interterritoriale.

restreignant notre analyse à la population des 0 à 17 ans[3], nous avons déterminé que les données de la PFCE constituent la meilleure base comparative pour l'évaluation de la qualité et qu'elles contiennent moins d'ajustements des données en comparaison d'autres sources de données. La structure et la période de référence (c.-à-d. mensuelle) de la PFCE est plus proche que ce que nous obtenons des dossiers de santé des nouveaux résidents des provinces et des territoires.

Le présent rapport examinera ces deux mêmes sources de données pour les estimations mensuelles et trimestrielles. Vous remarquerez que le Québec et l'Alberta sont souvent absents de nos analyses puisque ces provinces ne communiquent pas de renseignements sur les nouveaux inscrits.[4]

3. Les estimations annuelles de la cohorte d'âge de 0 à 17 ans sont fondées sur les renseignements des déclarants de l'ARC et donnent des chiffres inférieurs au total cumulatif des chiffres mensuels de la PFCE. Les estimations trimestrielles finales sont aussi fondées sur les renseignements sur les déclarants de l'ARC. Il n'y aucun lien entre les données interprovinciales finales sur la migration des adultes et sur celle des enfants puisque les fichiers d'impôt servent aux totaux finaux, alors que ce n'est pas le cas de la PFCE, réservée aux enfants.
4. Les données mensuelles pour la province de l'Alberta sont devenues disponibles suite à l'analyse. Prière de vous référer à l'annexe I pour toute discussion à propos de cette nouvelle source de données.

2. Méthodologie de l'analyse

Dans notre analyse comparative, nous nous concentrons particulièrement sur le groupe d'âge de 0 à 17 ans puisque la Division de la démographie utilise la population des enfants admissibles à la PFCE, âgés de 0 à 17 ans inclusivement, pour calculer ses estimations trimestrielles provisoires de population pour la composante de migration interprovinciale. Avant 1993, on utilisait le dossier des prestations familiales mais en raison de changements législatifs, cette prestation universelle pour les enfants a été remplacée par la PFCE, fondée sur le revenu. L'analyse couvrira la période de 2001-2002 à 2005-2006 puisque les estimations provisoires des enfants provenant de la PFCE sont toujours disponibles et utilisables facilement. Les données antérieures ont été révisées et rajustées en tenant compte de l'erreur intercensitaire suite au Recensement de 2001[5].

Le présent document contient une mise à jour de 2007 des résultats d'une partie d'un questionnaire distribué aux provinces et aux territoires en février 1996. Les tableaux 2 et 3 dans la section 3.2 donnent les grandes lignes de la couverture médicale de chaque province et territoire en fonction des critères d'inclusion. Pour évaluer la faisabilité d'utiliser les dossiers des régimes d'assurance-maladie comme source pour estimer la migration, nous avons utilisé les critères suivants :

Tableau explicatif 1
Critères servant à évaluer la faisabilité d'utiliser les dossiers des régimes d'assurance-maladie pour estimer la migration

Critère	Description	
Couverture	Signifie qu'on mesure toute la population d'intérêt. Cette mesure se fait en deux étapes : les questions de couverture liées à l'admissibilité du programme administratif et l'exhaustivité de la population visée.	
	Admissibilité	De la population résidente totale de la province quelles personnes sont couvertes par le programme administré.
	Exhaustivité	Entre le programme mandaté et sa base de clients; combien sont couverts?
Uniformité	Signifie que les divers critères mentionnés ou recueillis sont constants au fil du temps.	
Actualité	Signifie que les données sont disponibles à temps pour que les renseignements diffusés soient actuels et qu'ils reflètent le phénomène que nous essayons d'étudier au fil du temps (p. ex., il n'y a pas d'effet de retardement où le décalage est rectifiable).	
Fiabilité	Signifie que les données disponibles le sont invariablement dans un format utilisable afin que les modifications dans les différentes provinces n'aient aucune conséquence sur leur fiabilité, leur actualité et leur qualité.	
Niveau de détail	Signifie une analyse de niveau détaillé (p. ex., l'âge, le sexe, l'origine des entrants, autant les entrants que les sortants) est disponible et exacte.	

5. Les estimations trimestrielles finales sont fondées sur les renseignements sur les déclarants de l'ARC et rajustées en fonction de l'erreur de fermeture, laquelle est mesurée à partir du recensement et interpolée jusqu'au recensement antérieur pour cette composante.

À titre de point de référence, nous présenterons un tableau de couverture qui fait la comparaison de toutes les inscriptions aux régimes de santé provinciaux et de nos estimations de la population totale. La **couverture** signifie deux dimensions de mesure : premièrement, la mesure dans laquelle le fichier représente l'ensemble de la population de la province ou du territoire en fonction de son critère d'inclusion (***admissibilité***); et deuxièmement, l'adhésion de ses citoyens au programme (***exhaustivité***), particulièrement les nouveaux citoyens qui changent de province ou de territoire. Le concept de l'admissibilité est plus enraciné dans les règles administratives et législatives de chaque province sur les personnes inscrites à leur fichier administratif, mais les enjeux comme le type de couverture médicale, les dispositions de renonciation et les frais d'utilisateurs sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'adhésion des citoyens au programme. Tous les autres critères sont moins rigides et sont le reflet du fardeau administratif de la préparation des renseignements et de leur déclaration à Statistique Canada.

Le Tableau 1 ci-après contient un résumé de notre évaluation de la capacité de chaque province et territoire d'atteindre ces normes de qualité. La portion supérieure du tableau contient les résultats de la mesure de la couverture de tous les fichiers de santé, tandis que la partie inférieure résume les renseignements provenant des inscriptions aux régimes de santé des nouveaux résidents. Le présent document traite de ces constatations.

Tableau 1
Comparaison des mesures de qualité entre les nouveaux inscrits aux soins de santé provinciaux et territoriaux et les comptes de la PFCE

	Province / territoire													ARC
Critère	T.N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	PFCE
Enregistrements totaux aux soins de santé														
Couverture														
Exhaustivité	Non[1]	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Admissibilité[2]	Partiel	Partiel	Partiel	Oui	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Oui	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Oui
Nouvelles inscriptions de résidents aux soins de santé														
Cohérence	Non	Non	Non	Non	.	Non	Non	Non	.	Non	Non	Non	Non	Oui
Actualité														
Décalage de 3 mois[3]	B	C	C	A	.	B	B	B	.	C	B	B	A	…
Ponctualité	Oui	Oui	Oui	Oui	.	Oui	Oui	Oui	.	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Fiabilité[4]	0	0	0	5	.	1	0	2	.	0	7	2	0	Oui
Détails														
Âge: Année individuelle	..	Oui[5]	..	..	.	..	..	..	.	..	Oui[5]	..	..	Oui
Âge: ≤ 17	..	..	..	Oui	.	..	..	..	.	..	..	..	..	..
Âge: Groupe 5 ans	Oui	..	Oui	Oui	.	Oui	Oui	Oui	.	Oui	..	Oui	Oui	Oui
Sexe	Non	Oui[5]	Non	Non	.	Oui	Non	Non	.	Non	Oui[5]	Non	Non	Oui
Entrants	Oui	Oui	Oui	Oui	.	Oui	Oui	Oui	.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sortants	Non	Non	Non	Non	.	Non	Oui	Non	.	Non	Non	Non	Non	Oui
Entrants d'origine inconnue	Non	Non	Non	Non	.	Non	Non	Oui	.	Oui	Non	Non	Non	Non

Notes:
1. 2005-2006: trop de gens enregistrés.
2. Non, oui ou partiel sous admissibilité fait référence au type de couverture des RNP et autres selon les provinces ou territoires.
3. Résultats selon le tableau 6 où A = Aucun effet, B = Ajustement amélioré et C = Ajustement constant amélioré.
4. Les chiffres correspondent aux nombres de mois manquant sur une période de 72 mois.
5. Microdonnées disponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon.

ARC: Agence du revenu du Canada
PFCE: Prestation fiscale canadienne pour enfants

Les deux autres critères suivants applicables à toutes les provinces et à tous les territoires sont aussi essentiels :

Tableau explicatif 2
Critères additionnels servant à évaluer la faisabilité d'utiliser les dossiers des régimes d'assurance-maladie pour estimer la migration

Critère	Description
Uniformité	Des données d'un genre similaire dans l'ensemble des provinces et des territoires
Exactitude	Signifie que l'administration de la source de données ne biaise ni ne perturbe la mesure voulue (celle de la migration interprovinciale).

Ces derniers critères sont évalués davantage à partir de leurs règles administratives et de la façon dont elles diffèrent d'une province ou d'un territoire à l'autre plutôt que du point de vue des données elles-mêmes. Dans l'*annexe H*, vous trouverez un exemple des formulaires d'inscription provinciales (où ils sont disponibles) et des règles applicables à l'administration des programmes.

Voici un tableau qui résume dans quelle mesure les dossiers de santé provinciaux et territoriaux répondent aux critères d'**uniformité** et d'**exactitude**.

Tableau explicatif 3
Application des critères d'uniformité et d'exactitude aux fichiers de soins de santé provinciaux et territoriaux

Critère	Dans l'ensemble des provinces et des territoires

Uniformité	• Étendue (exhaustivité) de la population totale
	  o Dans certains cas il y a sous-dénombrement; dans d'autres, surdénombrement
	• Le décalage inégal entre le déménagement réel et l'inscription en découlant est un obstacle sérieux à la mesure de la migration interprovinciale qui ne peut être corrigé de façon systématique.
	• Admissibilité inégale (couverture) puisque certaines provinces ne couvrent pas tous les RNP ou les militaires, etc.
	• Contenu inégal (voir le tableau précédent)
	• Administration inégale (traitement)
	  o Il semble y avoir une accumulation de cas pendant les mois d'été puisque un arriéré de demandes non traitées est examiné seulement à l'automne (cette situation est imprévisible et peut être assujettie à d'autres effets provinciaux comme des conflits de travail).

Exactitude	• Des règlements spéciaux peuvent avoir une incidence sur la mesure de la migration.
	  o Certains groupes sont exclus (voir la couverture) et leur migration n'est donc pas mesurée.
	  o L'un des règlements administratifs de l'Alberta empêche la mesure de certains mouvements migratoires puisqu'on retarde l'inscription pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois pour les personnes mariées, jusqu'au déménagement du conjoint.
	• La renonciation à la couverture médicale peut avoir une incidence sur les personnes qui s'inscrivent.
	• Les fichiers de santé risquent de ne faire aucune mention de la migration à court terme en raison de la complexité des règles d'admissibilité en comparaison du risque de ne pas être couvert pendant une courte période. Les personnes qui ont un emploi temporaire risquent de ne pas s'inscrire.
	• Des dossiers administratifs incomplets (voir les éléments de données manquants dans l'*annexe G* et voir la catégorie « origine inconnue » en Saskatchewan dans l'*annexe D*).

3. Évaluation des dossiers des régimes d'assurance-maladie et de la PFCE

De tous les critères utilisés pour évaluer la qualité, la **couverture** est l'un des plus importants puisqu'elle a des répercussions sur toutes les autres mesures. Tous les dossiers administratifs font l'objet de problèmes de couverture quand ils servent aux estimations. En fait, la couverture globale est l'une des plus grandes forces des fichiers médicaux alors que c'est l'une des plus grandes faiblesses des données de la PFCE, puisque ces données couvrent seulement une part de la population visée, c.-à-d. les enfants. Cependant, en restreignant l'enquête à la couverture des enfants, les fichiers ont une meilleure comparabilité. L'enjeu principal de l'erreur de couverture consiste à déterminer si les problèmes peuvent être mesurés et corrigés. Les erreurs de couverture sont corrigeables si l'on prend les mesures appropriées pour déterminer l'ampleur de l'erreur de couverture et le risque de biais qui peut influer sur le processus d'estimation. Le fait de ne pas avoir accès à tous les dossiers de santé réduit sérieusement toute possibilité de corriger les biais découlant d'une erreur de couverture.

Les problèmes de couverture peuvent mener à des estimations qui ne sont pas le reflet de la réalité ou des estimations biaisées; dans lesquelles l'erreur n'est pas distribuée de façon égale dans les sous-populations importantes, et par-dessus tout, dans les populations qui sont plus susceptibles de migrer. Étant donné les enjeux de la production de résultats sans biais quand on compare les estimations provinciales de la migration, d'autres éléments de notre évaluation jouent un rôle important.

Dans la présente section, nous traiterons aussi des aspects de l'**exhaustivité** des dossiers de santé en insistant sur les diverses populations couvertes dans chaque province et comment elles peuvent différer l'une de l'autre. On accordera une attention particulière à la détermination des problèmes qui peuvent produire une erreur d'estimation inégale entre les provinces et les territoires. Dans le présent document, on traitera des questions d'**uniformité, de cohérence, d'actualité, de fiabilité et du niveau de détail,** ainsi que de l'**exactitude** de ces dossiers.

3.1 Comparaison de l'ensemble de la couverture des inscriptions aux régimes d'assurance-maladie

Pour traiter de « **couverture** », nous souhaitons faire une distinction dans la définition puisque nous utilisons le terme selon deux sens différents :

- **L'exhaustivité** du fichier du régime d'assurance-maladie (un concept administratif ou d'assurance de la qualité)
    - p. ex., les personnes qui n'ont pas de carte d'assurance-maladie parce qu'elles y ont renoncé ou n'ont jamais fait de demande même si elles étaient admissibles à la couverture (cette situation crée un sous-dénombrement);
    - p. ex., il peut y avoir des dossiers en double pour une même personne; ou des dossiers en double de personnes qui ont quitté la province mais qui n'ont pas informé la province de leur départ et qui ont toujours une carte ou des personnes qui sont décédées mais qui ont toujours un dossier actif (cette situation crée un surdénombrement).
- Les catégories d'**admissibilité** à la couverture provinciale de santé (une définition juridique ou gouvernementale)

- L'admissibilité est inégale dans les provinces et les territoires (p. ex., dans certains cas, les demandeurs d'un statut de réfugié ne sont pas couverts par le régime provincial d'assurance-maladie mais ils font partie des estimations démographiques de la Division de la démographie).
- Dans ses estimations de la migration interprovinciale, la Division de la démographie inclut les (RNP), les forces armées, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), le Service Canadien du Renseignement de Sécurité (SCRS) et les détenus des pénitenciers fédéraux et leurs personnes à charge qui sont couverts par les programmes d'assurance-maladie fédéraux, ce qui n'est pas le cas des provinces ou des territoires.
- D'autres règlements administratifs de certaines provinces peuvent empêcher la mesure exacte de la migration (p. ex, en Alberta, une personne qui arrive en Alberta et qui y réside plus de 183 jours – ce qui correspond à l'une des exigences de résidence permanente – pourrait ne pas être couverte avant que son conjoint déménage en Alberta ou avant le treizième mois de résidence en Alberta si le conjoint ne déménage pas[6]. En d'autres mots, si le conjoint n'a aucune intention de déménager en Alberta, le nouveau résident devra attendre 12 mois avant d'obtenir une couverture médicale en Alberta).

Actuellement, les provinces ne nous envoient pas un cumul de leurs inscriptions aux régimes de santé de façon régulière. Cependant, la plupart d'entre elles communiquent cette information à Santé Canada pour son rapport annuel.

Le Tableau 2 compare les taux de couverture des fichiers des inscriptions aux régimes d'assurance-maladie avec les estimations démographiques provenant de la Division de la démographie. On présume que, sauf les exclusions mentionnées ci-avant, le nombre total de personnes qui disposent d'une protection-santé devrait être équivalent aux estimations démographiques en raison du système de santé universel du Canada. Si le ratio entre les inscriptions provinciales et territoriales et nos estimations démographiques s'approche de l'unité, alors les populations seront au moins comparables. En raison des exclusions mentionnées précédemment en ce qui a trait à la couverture des programmes de santé, nous nous attendons à une léger sous-dénombrement dans les estimations produites par la Division de la démographie.

[Nota : Nous ne disposons d'aucune répartition selon l'âge, le sexe ou la région et nous en avons fait la demande auprès des coordonnateurs statistiques pour une prochaine analyse. Il s'agit de totaux cumulés des inscrits et certaines populations sous-dénombrées peuvent être compensés par des populations surdénombrées. On traitera plus tard de ces phénomènes.]

6. Selon des renseignements obtenus de la Division des services à la clientèle, Santé et Mieux-être Alberta. Voir l'annexe *H* et la formule Alberta Application for Health Care Insurance Plan Coverage, section B et question 2 pour la question sur le lieu de résidence du conjoint.

Tableau 2
Ratios de couverture entre la population totale des inscrits aux régimes d'assurance-maladie provinciaux et la population estimée par la Division de la démographie, pour certaines années, de 2000 à 2006

Province ou territoire	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne 2000 à 2006
Terre-Neuve-et-Labrador[1]	1,16	1,18	1,08	1,08	1,16	1,10	1,07	1,12
Île-du-Prince-Édouard	0,98	1,01	1,02	1,03	1,03	1,04	1,04	1,02
Nouvelle-Écosse	1,01	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	1,00	1,02
Nouveau-Brunswick	0,98	0,99	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98
Québec[2]	0,99	0,99	0,98	0,98	0,98	0,98	0,99	0,99
Ontario	0,98	0,99	0,98	0,99	0,99	0,99	0,99	0,99
Manitoba	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Saskatchewan	1,03	1,02	1,03	1,03	1,01	1,02	1,14	1,04
Alberta	0,99	0,99	1,00	1,00	1,00	0,99	0,98	0,99
Colombie-Britannique	0,94	0,94	0,97	0,97	0,98	0,99	0,98	0,97
Yukon	1,03	1,03	1,03	1,01	1,00	1,02	1,03	1,02
Territoires du Nord-Ouest	1,01	1,03	1,03	0,96	1,01	1,03	1,05	1,01
Nunavut	..	0,97	1,01	1,02	1,08	1,06	1,02	1,03
Total	0,98	0,99	0,99	0,99	0,99	0,99	0,99	0,99

Notes :
Données en date du 31 mars.
1. Pour 2006, le nombre de personnes inscrites excède le nombre de résidents. La réinscription des résidents débutera en 2006 [le 1er avril].
2. À compter du 1er juillet.

Sources :
Division de la démographie, Statistique Canada, Estimations démographiques trimestrielles, 91-002-XWF (1er trimestre).
Santé Canada, Loi canadienne sur la santé – Rapports annuels.
Pour les données du Nouveau-Brunswick pour 2005 et 2006 : ministère de la Santé. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Rapport annuel de 2005-2006 – Santé, p. 64.
Inscriptions au régime d'assurance-maladie du Québec – 2000 à 2005 tirées de www.prod.ramq.gouv.qc.ca.
Inscriptions au régime d'assurance-maladie du Québec en 2006 – courrier électronique de l'Institut de la statistique du Québec.

Les ratios de couverture présentés ici sont tirés de renseignements publiés et ne peuvent être analysés davantage selon l'âge, le sexe ou la représentation infraprovinciale ou territoriale. À titre d'exemple, on peut se demander si des problèmes de surdénombrement sont liés aux personnes âgées ou à un autre groupe de la population. On pourrait recommander d'obtenir des répartitions détaillées des chiffres de population à partir de toutes les inscriptions aux régimes d'assurance-maladie provinciaux ou territoriaux pour les comparer à l'information provenant du recensement.

De plus, le nombre de personnes couvertes par province pourrait ne pas refléter exactement les dossiers provinciaux et territoriaux alors qu'il y a un chevauchement entre les provinces et les territoires. Le fait qu'une province ne soit pas avisée du départ d'un résident de la province (ce qui fait que cette personne a toujours une carte santé active) peut expliquer en partie les ratios supérieurs à un dans certains secteurs où les sortants sont plus élevés que les entrants. Des personnes décédées qui sont toujours inscrites à un régime d'assurance-maladie peuvent aussi expliquer un ratio supérieur à 1,0. Le fait de ne pas demander de carte santé ou le simple fait d'y renoncer peut donner lieu à un ratio inférieur à 1,0. Les écarts dans nos estimations pourraient aussi être le résultat du moment de la collecte de l'information, alors qu'il peut y avoir des périodes de référence différentes, même après avoir effectué des rajustements. Comme vous le constaterez dans le prochain tableau, on s'attend en fait à ce que la population comprise dans les fichiers de santé soit inférieure à la population réelle des

résidents en raison des règles d'exclusion. Il est difficile d'établir la taille de la population exclue puisqu'il y a souvent un chevauchement avec d'autres règles d'inclusion (p. ex., les réfugiés peuvent être exclus de certains programmes provinciaux de soins de santé, à moins de détenir un permis de travail, dans lequel cas ils sont admissibles).

Dans la plupart des cas, le ratio de couverture s'approche de l'unité pour l'estimation de la population totale. Il peut s'agir d'un phénomène secondaire d'erreurs qui s'annulent les unes les autres et qui n'est pas le reflet de l'exactitude des données. Le taux de couverture est le plus uniforme au Manitoba. Ce ratio indique que, dans l'ensemble, la population inscrite telle que mesurée selon la base de données de l'ensemble des inscriptions aux régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux est proche de l'estimation démographique selon la méthode de la Division de la démographie.

C'est le ratio de Terre-Neuve-et-Labrador qui présente le plus grand écart, avec une moyenne de 1,12 de 2000 à 2006 et un taux de 1,07 en 2006. Cela signifie qu'il y a plus de personnes dans le système de santé de Terre-Neuve-et-Labrador que ce qu'on a estimé. Cet écart découle probablement du système d'inscription au régime de santé de Terre-Neuve-et-Labrador puisque dans le rapport annuel de 2006 de la *Loi canadienne sur la santé*, une note complémentaire précise que *le nombre de personnes inscrites à Terre-Neuve excède le nombre de résidents. La réinscription des résidents commencera en 2006 [le 1er avril]*.

3.2 Uniformité et exhaustivité des données

Les Tableaux 3 et 4 contiennent des données sur l'**uniformité** et l'**exhaustivité** des données par rapport à la couverture en fonction des personnes inscrites aux régimes d'assurance-maladie provinciaux ou territoriaux. Ces tableaux contiennent les résultats d'un questionnaire de 2007 qu'on a fait parvenir aux provinces et aux territoires afin de mettre à jour les données d'un questionnaire semblable datant de 1996.

Bien que les données soient résumées, elles n'indiquent aucune uniformité dans l'application des services de soins de santé dans les provinces et les territoires. De plus, elles montrent aussi les divers obstacles qu'il peut être nécessaire de contourner afin d'obtenir une mesure complète de la migration de la population.

Tableau 3
Renonciation, primes et couverture des personnes à charge de groupes particuliers, 2007

Province ou territoire	Renonciation	Primes déboursées par les bénéficiaires	Montant de la prime	Les personnes à charge des groupes suivants sont-elles couvertes par votre plan?				
				Members of Armed Forces	Membres de la GRC[11]	Membres du SCRS[12]	Détenus de pénitenciers fédéraux	Diplomate canadien
Terre-Neuve-et-Labrador	Oui[1]	Non	…	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Île-du-Prince-Édouard	.	Non	…	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nouvelle-Écosse	Oui	Non	…	Non	Non	Oui	Non	Voir la note [2]
Nouveau-Brunswick	Oui	Non	…	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Québec	Non	Non	…	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ontario	Oui	No [n3]	…	Oui [4]	Oui [4]	Oui [4]	Oui[4]	Oui[4]
Manitoba	Oui/non[5]	Non	…	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Saskatchewan	Non	Non	…	Oui	Oui	Oui	Voir la note[6]	Voir la note [7]
Alberta	Oui	Oui[8]	Simple:44$ Familiale:88$	Oui	Oui	Oui	Oui	…
Colombie-Britannique	Oui	Oui	1 personne: 54$ 2 personnes: 96$ 3 personnes: 108$	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui[9]
Yukon	Oui[10]	Non	…	Oui	Oui	Oui	Oui	Jamais eu
Territoires du Nord-Ouest	Oui	Non	…	Non	Non	Non	Oui	Non
Nunavut	Oui	Non	…	Non	Non	Non	Oui	Non

Notes :

1. Très rare, puisqu'il n'y a aucune prime à payer.
2. Il faudrait qu'ils se conforment aux lignes directrices relatives aux exigences de résidence ou à l'absence temporaire comme les autres résidents de la Nouvelle-Écosse.
3. La contribution-santé de l'Ontario est prélevée grâce au système d'impôt sur le revenu et elle n'est pas liée à l'inscription ni à l'admissibilité au RAMO.
4. La personne à charge sera admissible à l'assurance-maladie de l'Ontario si elle répond à toutes les exigences de résidence et de citoyenneté ou d'immigration définies dans le règlement 552 de la loi sur l'assurance-santé.
5. Le Manitoba ne recommande pas la renonciation mais ne peut forcer les résidents à s'inscrire. Dans des cas de facture médicale importante, le Manitoba pourrait être chargé de l'application. Il n'y a rien dans la loi manitobaine ou les règlements qui permette une telle chose.
6. Concernant les personnes à charge des détenus des pénitenciers fédéraux : s'ils sont résidents permanents de la Saskatchewan (y compris les pavillons de ressourcement dans la partie sud-ouest de la province). On planifie desservir les enfants des détenus fédéraux mais il n'y a eu aucun dialogue sur le service des prestations aux enfants à ce jour (provient de l'enquête de 1996).
7. Les dispositions relatives à l'absence temporaire en Saskatchewan correspondent à une période maximale de deux ans. Si un diplomate canadien et sa famille reviennent en Saskatchewan dans ce délai, ils conserveront la couverture du régime d'assurance-maladie de la Saskatchewan. Autrement, ils devront obtenir une autre assurance santé.
8. Le gouvernement fédéral assume les coûts pour les Indiens des traités. Certains groupes, comme les bénéficiaires des services sociaux, sont exemptés du paiement de la prime. De plus, certains Albertains à faible revenu sont admissibles à un programme d'aide à la prime (provient de l'enquête de 1996).
9. Oui, pour ce qui est des personnes à charge qui accompagnent les diplomates étrangers. Les Canadiens qui remplissent des fonctions de diplomates dans les pays étrangers peuvent être admissibles à une couverture pouvant aller jusqu'à 24 mois (dépendamment des circonstances individuelles comme des absences antérieures).
10. Oui, mais seulement si les personnes refusent absolument de s'inscrire.
11. GRC : Gendarmerie royale du Canada
12. SCRS : Service canadien du renseignement de sécurité

Tableau 4
Couverture des résidents non permanents, 2007

	Les personnes suivantes et leurs personnes à charge sont-elles couvertes par votre plan?				
Province ou territoire	**Personnes qui réclament le statut de réfugié**	**Personnes avec un visa d'étudiant**	**Personnes avec un permis de travail**	**Personnes avec un permis de résident temporaire**	**Si au moins un de ces groupes est couvert, quelle est la période d'attente pour l'admissibilité?**
Terre-Neuve-et-Labrador	Non	Non	Oui [1]	Non	3 mois
Île-du-Prince-Édouard	Non	Non	Oui [2]	Non [3]	Voir notes 2,3
Nouvelle-Écosse	Non	Oui [5]	Oui [6]	Non	Voir notes 4,5,6
Nouveau-Brunswick	Oui	Non	Oui	Oui	3 mois
Québec	Non	Non [7]	Oui [8]	Oui [9]	Si les exigences sont satisfaites, la période d'attente est de 90 jours
Ontario	Non [10]	Non [10]	Oui [11]	Oui [12]	Généralement 3 mois sauf pour les nouveaux-nés nés en Ontario qui sont admissibles dès la naissance
Manitoba	Non	Non	Oui [13]	Oui [14]	Si de l'extérieur du Canada, 1er jour Autres provinces 3 mois
Saskatchewan	Non	Oui	Oui	Oui	Voir note 15
Alberta	Oui [16]	Oui [17]	Oui [17]	Oui [17]	Environ 3 mois (les permis doivent être valides pour une période minimale de 12 mois)
Colombie-Britannique	Non	Oui	Oui	Non	3 mois
Yukon	Non	Non	Oui	Oui (discrétion du ministre)	Immédiatememt
Territoires du Nord-Ouest	Non	Oui	Oui	Non	3 mois
Nunavut	Non	Non	Oui[18]	Oui[18]	Couverture le même jour

Notes :

1. Si le permis est valide pour 12 mois ou plus, la personne obtient une couverture immédiate.
2. Visa d'emploi – aucune période d'attente. L'admissibilité commence à la date qui figure sur le visa ou à la date d'arrivée, selon la dernière de ces dates.
3. Permis de résident temporaire – admissible uniquement conjointement avec un visa d'emploi ou si l'obtention du statut d'immigrant reçu est probable.
4. Ils sont être couverts s'ils ont fait la demande d'un statut de résident permanent ou s'ils sont détenteurs d'un permis de travail.
5. Il y a une période d'attente de 13 mois pour les étudiants étrangers.
6. Ils sont couverts dès le premier jour en autant que leur visa d'emploi est valide pour une année.
7. Sauf si le Québec a conclu un accord de sécurité sociale avec le pays d'origine de l'étudiant (c.-à-d. le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal ou la Suède) ou si l'étudiant reçoit une bourse d'études ou de formation. Voir **www.ramq.gouv.qc.ca/en/citoyens/assurancemaladie/arriver**.
8. Dans certaines conditions, comme l'obtention d'un permis précis. L'emploi doit être d'une durée de plus de six mois.
9. Si les permis portent un code de 86 à 95.
10. Pas pour les individus, mais pour leurs dépendants nés en Ontario. (D'après l'enquête de 1996).
11. Oui, si le permis précise l'employeur (situé en Ontario) et s'il est valide pour une période d'au moins six mois. Oui pour les personnes à charge, seulement si l'employeur engage le travailleur pour au moins trois ans.
12. Oui, si le permis de résident temporaire correspond à un type et à une classe mentionnés dans le règlement.
13. Oui si le permis est valide pour 12 mois ou plus.
14. Certaines catégories, mais elles ne sont pas précisées (provient de l'enquête de 1996).
15. Le premier jour d'arrivée en Saskatchewan, en autant que l'arrivée en Saskatchewan est antérieure au premier jour du troisième mois depuis l'arrivée au Canada (en d'autres mots, si la personne s'établit en Saskatchewan avant d'avoir passé plus de trois mois au Canada) (provient de l'enquête de 1996).
16. Seules les personnes qui ont réclamé le statut de réfugié avant janvier 1989 sont couvertes (provient de l'enquête de 1996).
17. Elles peuvent être admissibles à la couverture la date de leur arrivée en Alberta en autant qu'elles s'inscrivent dans les trois mois suivant leur arrivée et que les documents d'entrée au Canada soient corrects. S'ils font une demande après trois mois, le régime d'assurance-maladie de l'Alberta détermine la date d'entrée en vigueur de la couverture (provient de l'enquête de 1996).
18. Si le permis est valide pour plus d'un an.

Les Tableaux 3 et 4 indiquent les circonstances dans lesquelles les provinces ne couvrent pas certains groupes, alors qu'ils sont couverts par la PFCE – par exemple les RNP, les personnes à charge des personnes de la catégorie des détenus, le corps diplomatique et les forces armées. Cette différence de « **couverture** » donnerait lieu à un ratio de **couverture** inférieur à un. Dans certains cas, il y a aussi une disposition de renonciation comme en Alberta, mais le nombre de renonciations est faible; cependant, nous sommes incapables d'estimer ce nombre à partir des renseignements dont nous disposons.

Comme il a été mentionné précédemment, dans le cas de l'Alberta, le nouveau résident dispose d'une assurance-maladie seulement quand le demandeur et son conjoint sont des résidents permanents de l'Alberta ou après une période de résidence de 12 mois si le conjoint n'a pas l'intention de déménager en Alberta. Dans ce dernier cas, il y a aussi un problème de délai en raison d'un effet de retardement. Cet effet pourrait être important en période de vague de prospérité comme on l'a observé dans l'économie de l'Alberta au cours des derniers mois. En raison de cette situation, des travailleurs provenant d'autres provinces ou territoires que l'Alberta ont déménagé en Alberta en laissant leur conjoint dans leur province ou territoire de provenance en raison des coûts élevés et de la faible disponibilité du logement et parce qu'ils ne sont pas inscrits au régime de santé de l'Alberta. L'incapacité de mesurer avec exactitude le nombre de personnes dans cette situation ou le décalage à prévoir si le conjoint planifie de migrer en Alberta plus tard au cours de l'année complique encore davantage la question.

3.3 Comparaisons au niveau de la migration interne

Bien que la Division de la démographie publie des données sur les entrants et les sortants interprovinciaux et interterritoriaux, ce niveau de **détail** n'est pas disponible pour effectuer une comparaison à l'aide des fichiers de santé puisque nous recevons présentement uniquement l'information sur les entrants[7] dans les rapports sur les nouveaux inscrits. On ne sait pas si toutes les provinces pourraient rendre compte de la destination des personnes qui ne font plus partie de leur programme d'assurance-maladie de santé et on ne sait pas vraiment quelle serait l'exactitude de cette information. De plus, nous ne disposons suffisamment de **détails** pour ce qui est de la répartition sur une seule année des dossiers de santé pour la plupart des provinces, bien que, en théorie, cette information pourrait être disponible. Donc, en comparant les données de la PFCE qui couvrent les personnes âgées de 17 ans et moins, nous devons apporter des rajustements aux données du groupe d'âge de cinq ans provenant des fichiers de santé.

Pour tenir compte du groupe d'âge de 17 ans et moins, nous avons estimé 3/5 du groupe d'âge de 15 à 19 ans à titre d'approximation du groupe d'âge de 15 à 17 ans. Quand les données étaient disponibles pour chaque année d'âge, nous avons été capables d'obtenir les chiffres de population exacts pour la population de 0 à 17 ans.

7. Le Manitoba nous transmet ce qu'on appelle les annulations mensuelles. Elles sont semblables ou équivalentes aux données sur les sortants. Le Manitoba est la seule province à le faire. Mais il faut faire correspondre la période de référence de ces annulations avec la période de référence des entrants pour obtenir la migration nette. De plus, il ne fait aucun doute qu'il y a sous-estimation de cette population des sortants. Selon un courriel provenant de la Direction de la gestion de l'information sur la santé du Manitoba.

Par conséquent, le Tableau 5 contient les ratios entre les données sur les nouveaux résidents provenant des régimes d’assurance-maladie et les données provisoires de la PFCE pour les **entrants seulement** (pour le groupe d’âge de 0 à 17 ans).

Tableau 5
Comparaison des entrants trimestriels fondée sur les données des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux et des estimations provisoires (fondées sur la PFCE) de la Division de la démographie, avec les chiffres annuels (à compter du 1er juillet), groupe d'âge de 0 à 17 ans

Province ou territoire	2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006		
	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (B/A)	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (B/A)	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (B/A)	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (B/A)	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (B/A)
	Nombre			Nombre			Nombre			Nombre			Nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador															
Juillet à septembre	846	625	0,74	929	731	0,80	781	740	0,95	592	717	1,21	697	679	0,97
Octobre à décembre	502	617	1,23	505	541	1,07	495	570	1,15	468	549	1,17	421	531	1,26
Janvier à mars	626	514	0,82	584	531	0,91	588	482	0,82	492	389	0,79	546	447	0,82
Avril à juin	738	415	0,56	674	412	0,61	705	381	0,54	654	407	0,62	637	335	0,53
Total	2 712	2 171	0,80	2 692	2 215	1,70	2 569	2 173	0,85	2 206	2 062	0,93	2 301	1 992	0,87
Île-du-Prince-Édouard															
Juillet à septembre	239	156	0,65	241	132	0,55	202	163	0,81	152	168	1,11	204	117	0,57
Octobre à décembre	114	223	1,96	131	180	1,37	149	183	1,23	83	162	1,95	80	184	2,30
Janvier à mars	155	113	0,73	155	87	0,56	161	140	0,87	141	102	0,72	206	106	0,51
Avril à juin	200	78	0,39	180	106	0,59	242	65	0,27	253	82	0,32	208	94	0,45
Total	708	570	0,81	707	505	0,71	754	551	0,73	629	514	0,82	698	501	0,72
Nouvelle-Écosse															
Juillet à septembre	1 353	1 231	0,91	1 315	1 200	0,91	1 241	1 181	0,95	1 188	1 177	0,99	1 148	1 246	1,09
Octobre à décembre	747	1 104	1,48	714	1 137	1,59	611	1 038	1,70	552	975	1,77	564	823	1,46
Janvier à mars	856	716	0,84	828	670	0,81	693	620	0,89	679	656	0,97	689	670	0,97
Avril à juin	1 008	628	0,62	952	669	0,70	878	548	0,62	906	598	0,66	931	529	0,57
Total	3 964	3 679	0,93	3 809	3 676	0,97	3 423	3 387	0,99	3 325	3 406	1,02	3 332	3 268	0,98
Nouveau-Brunswick															
Juillet à septembre	1 065	281	0,26	1 043	191	0,18	935	119	0,13	758	92	0,12	1 010	79	0,08
Octobre à décembre	2 976	369	0,12	566	269	0,48	447	230	0,51	443	349	0,79	416	136	0,33
Janvier à mars	728	259	0,36	655	230	0,35	712	227	0,32	488	204	0,42	581	155	0,27
Avril à juin	875	133	0,15	757	185	0,24	733	120	0,16	726	174	0,24	634	116	0,18
Total	5 644	1 042	0,18	3 021	875	0,29	2 827	696	0,25	2 415	819	0,34	2 641	486	0,18
Ontario															
Juillet à septembre	6 015	6 294	1,05	5 215	5 856	1,12	4 519	4 892	1,08	3 865	4 902	1,27	4 352	5 159	1,19
Octobre à décembre	2 976	4 058	1,36	2 836	3 899	1,37	2 349	3 512	1,50	2 269	3 757	1,66	2 154	3 134	1,45
Janvier à mars	3 950	2 107	0,53	3 286	2 904	0,88	3 180	2 645	0,83	2 638	1 977	0,75	2 881	2 293	0,80
Avril à juin	4 392	2 365	0,54	3 781	2 181	0,58	4 050	2 105	0,52	4 202	2 027	0,48	3 868	2 060	0,53
Total	17 333	14 824	0,86	15 118	14 840	0,98	14 098	13 154	0,93	12 974	12 663	0,98	13 255	12 646	0,95
Manitoba															
Juillet à septembre	1 502	1 519	1,01	1 586	1 385	0,87	1 232	1 498	1,22	1 285	1 476	1,15	1 171	1 117	0,95
Octobre à décembre	862	1 030	1,19	865	1 065	1,23	722	1 124	1,56	735	935	1,27	568	852	1,50
Janvier à mars	1 085	781	0,72	1 000	792	0,79	1 059	878	0,83	865	662	0,77	893	614	0,69
Avril à juin	1 077	822	0,76	1 153	734	0,64	1 273	690	0,54	960	620	0,65	987	642	0,65
Total	4 526	4 152	0,92	4 604	3 976	0,86	4 286	4 190	0,98	3 845	3 693	0,96	3 619	3 225	0,89
Saskatchewan															
Juillet à septembre	1 733	1 199	0,69	1 764	950	0,54	1 542	712	0,46	1 327	905	0,68	1 398	783	0,56
Octobre à décembre	1 018	884	0,87	958	431	0,45	841	1 307	1,55	778	1 187	1,53	687	1 180	1,72
Janvier à mars	1 095	812	0,74	1 111	770	0,69	1 161	800	0,69	957	610	0,64	912	702	0,77
Avril à juin	1 319	625	0,47	1 282	650	0,51	1 618	770	0,48	1 258	741	0,59	1 187	552	0,47
Total	5 165	3 520	0,68	5 115	2 801	0,55	5 162	3 589	0,70	4 320	3 443	0,80	4 184	3 217	0,77
Colombie-Britannique															
Juillet à septembre	3 730	1 759	0,47	3 387	1 070	0,32	3 461	1 929	0,56	2 740	1 678	0,61	3 199	2 285	0,71
Octobre à décembre	1 954	3 004	1,54	1 840	1 896	1,03	2 051	3 147	1,53	1 960	3 873	1,98	1 722	5 899	3,43
Janvier à mars	2 174	1 128	0,52	2 137	2 113	0,99	2 202	2 507	1,14	2 074	2 757	1,33	2 372	2 342	0,99
Avril à juin	2 567	850	0,33	2 460	2 084	0,85	3 234	1 250	0,39	3 147	1 192	0,38	2 916	1 917	0,66
Total	10 425	6 741	0,65	9 824	7 163	0,73	10 948	8 833	0,81	9 921	9 500	0,96	10 209	12 443	1,22
Yukon															
Juillet à septembre	74	79	1,07	139	105	0,76	141	72	0,51	75	83	1,11	120	73	0,61
Octobre à décembre	62	69	1,11	76	127	1,67	54	56	1,04	49	116	2,37	59	84	1,42
Janvier à mars	69	60	0,87	87	45	0,52	88	54	0,61	47	40	0,85	65	66	1,02
Avril à juin	82	48	0,59	100	49	0,49	101	49	0,49	98	57	0,58	83	18	0,22
Total	287	256	0,89	402	326	0,81	384	231	0,60	269	296	1,10	327	241	0,74
Territoires du Nord-Ouest															
Juillet à septembre	232	150	0,65	207	229	1,11	206	107	0,52	152	110	0,72	131	160	1,22
Octobre à décembre	109	188	1,72	110	154	1,40	115	192	1,67	97	193	1,99	47	53	1,13
Janvier à mars	159	119	0,75	126	121	0,96	166	111	0,67	125	45	0,36	143	95	0,66
Avril à juin	206	59	0,29	150	93	0,62	181	113	0,62	191	117	0,61	171	76	0,44
Total	706	516	0,73	593	597	1,01	668	523	0,78	565	465	0,82	492	384	0,78
Nunavut															
Juillet à septembre	..	30	…	110	32	0,29	45	48	1,07	33	45	1,36	35	34	0,97
Octobre à décembre	..	34	…	56	54	0,96	44	22	0,50	21	11	0,52	19	21	1,11
Janvier à mars	..	35	…	69	32	0,46	62	10	0,16	50	22	0,44	59	13	0,22
Avril à juin	..	11	…	77	34	0,44	89	25	0,28	102	14	0,14	105	10	0,10
Total	..	110	…	312	152	0,49	240	105	0,44	206	92	0,45	218	78	0,36

Notes:
1. Le ratio est calculé en divisant les chiffres du RAM par le nombre estimé.
RAM: Régime d'assurance-maladie
PFCE: Prestation fiscale canadienne pour enfants

Comme l'avait constaté précédemment Rémillard dans son évaluation de la période de 1986 à 1995, il y a de grands écarts dans les valeurs des ratios des entrants entre les provinces et les territoires et d'un trimestre à l'autre, dans une même province ou un même territoire, comme on l'a encore constaté pour la présente période de 2001-2002 à 2005-2006.

Les ratios les plus élevés pour la période de 2001 à 2006 ont été observés au Manitoba, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest (un rapport supérieur à 1,0 dans certains cas), alors qu'on remarquait les rapports les plus faibles au Nouveau-Brunswick (toujours en-dessous de 1,0, et se situant entre 0,1 et 0,8 inclusivement) et en Saskatchewan (de 0,4 à 1,7). Dans l'ensemble, nous remarquons que la PFCE révèle une plus grande migration que les fichiers de santé.

Le Nouveau-Brunswick est la province où l'on constate les pires ratios. Dans l'ensemble, les valeurs sur les nouveaux résidents provenant de leurs fichiers d'inscription à l'assurance-maladie étaient toujours très faibles comparativement aux estimations provenant des fichiers de la PFCE pour la même cohorte. Sur le plan historique, ces tendances étaient aussi vraies pour la période précédente, de 1986 à 1995. En fait, les ratios entre les deux ensembles de données pour les trimestres se situaient entre un ratio maximal de 0,8 pour la période d'octobre à décembre 2004 et 0,1 pour la période d'octobre à décembre 2001, de juillet à septembre 2003, de juillet à septembre 2004 et de juillet à septembre 2005. Le ratio annuel du Nouveau-Brunswick se situe entre 0,2 et 0,3. Nous avons discuté avec la province du N.-B. pour résoudre le problème relatif à ces chiffres d'entrants anormalement faibles et nous avons résumé nos efforts dans l'**annexe C** à la fin du présent document.

La Saskatchewan vient en deuxième place des plus mauvais ratios. Ces ratios fluctuent aussi largement entre 0,04 et 1,7, comme il est mentionné ci-avant. L'un des facteurs importants expliquant le fait que les chiffres de la Saskatchewan semblent beaucoup plus bas que les nôtres provient de leur catégorie « inconnue » – c'est-à-dire que la Saskatchewan ne sait pas si un nouveau résident provient d'une autre province ou territoire ou s'il provient de l'extérieur du Canada. L'*annexe D* présente ces données pour chaque trimestre de 2001-2002 à 2005-2006. Dans certains cas, cette catégorie inconnue représente un nombre important du total des entrants pour la Saskatchewan : 30 % du total des entrants (ou 248) étaient d'origine inconnue pour la période de juillet à septembre 2003; 18 % des entrants (ou 333) étaient d'origine inconnue pour la période de juillet à septembre 2005.

Il convient de souligner que la Colombie-Britannique affiche un rapport annuel de 3,4 pour la période d'octobre à décembre 2005 pour le groupe d'âge de 0 à 17 ans – 5 899 entrants nouvellement inscrits au régime d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique provenaient de l'extérieur de la province en comparaison de 1 722 entrants selon les estimations de la Division de la démographie (les estimations équivalentes pour tous les âges étaient respectivement 31 444 et 9 378). Les inscriptions au régime d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique correspondent au double de ce qu'elles étaient pour les trimestres équivalents dans les années précédentes. Plus précisément, les chiffres pour octobre et novembre 2005 étaient plus élevés que la normale – pour tous les âges, la moyenne pour octobre 2000 à 2004 s'élevait à 5 102, alors que pour octobre 2005, le chiffre s'élevait à 10 736. En novembre, la moyenne pour 2000 à 2004 était de 5 466 mais en novembre 2005, on affichait 16 435. En communiquant avec le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, on a constaté que les chiffres importants en octobre et novembre 2005 correspondaient à un « arriéré d'inscriptions qui avait été traitées en octobre et en novembre 2005 »[8].

8. Courriel provenant de l'assurance-maladie de la Colombie-Britannique.

Comme il a été mentionné précédemment, le ratio a tendance à être inférieur à un puisque un bon nombre de régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux n'offrent pas la couverture aux RNP[9], alors que Statistique Canada les inclut dans ses estimations de la migration interprovinciale et de la population. De plus, dans la compilation des données provenant des nouvelles demandes de cartes santé provinciales ou territoriales, certaines provinces n'ont pas présenté de données pour certains mois (p. ex., la Saskatchewan ne disposait d'aucune donnée pour novembre et décembre 2002; les Territoires du Nord-Ouest ne nous ont envoyé aucune donnée pour janvier et février 2005) ce qui a donné lieu à des problèmes d'**exhaustivité**.

À l'échelle nationale, quand on fait la somme des trimestres pour toutes les provinces et tous les territoires, 75 % des trimestres affichent un rapport inférieur à un ce qui signifie que le nombre d'inscriptions à l'assurance-maladie des entrants âgés de 0 à 17 ans déclaré par la province ou le territoire est inférieur aux estimations d'entrants fondés sur la PFCE de la Division de la démographie. Cela fait contraste au ratio de couverture de 98 % à 99 % de toutes les inscriptions aux régimes d'assurance-maladie déclaré par la province ou le territoire comparativement aux estimations de la population totale de la Division de la démographie[10]. Par ailleurs, au cours de la période observée, les ratios se sont rapprochés, autant à l'échelle trimestrielle qu'annuelle, pour le groupe d'âge de 0 à 17 ans, avec un ratio national annuel d'environ 0,9 en 2004-2005. Ce ratio peut laisser entendre que la nature de la migration saisie par la PFCE peut être différente. Le fichier de la PFCE peut inclure la migration temporaire, des personnes qui planifient migrer de nouveau très rapidement ou migrer de nouveau dans leur province d'origine et qui, par conséquent, n'ont pas modifié leur protection-santé en raison de la longue période d'attente.

Dans un cadre trimestriel, presque toutes les provinces et tous les territoires ont affiché les plus hauts niveaux d'entrants pour les deux ensembles de données pendant la période de juillet à septembre; une période de migration habituellement plus forte. Bien qu'il y ait une différence dans les nombres absolus (voir le Tableau 6) entre les estimations fondées sur la PFCE et l'information provenant des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux, ces deux sources indiquent une tendance saisonnière globale mais différente au niveau des mouvements interprovinciaux, laquelle atteint son plus haut niveau pendant la période de juin à septembre et est habituellement à son plus bas pendant la période de janvier à mars. Les personnes qui ont des enfants auraient tendance à déménager quand les enfants ne sont pas à l'école; par conséquent, le mouvement d'entrants a tendance à être plus prononcé pendant la période d'avril à septembre que pendant la période d'octobre à mars. Les gens sont aussi plus enclins à déménager quand le temps est plus doux.

Pour certains trimestres, dans certaines provinces comme la Colombie-Britannique (de juillet à septembre et d'octobre à décembre 2002) et le Nouveau-Brunswick (de juillet à septembre et d'octobre à décembre 2004), on atteint parfois les plus grandes valeurs absolues pendant la période d'octobre à décembre, selon les dossiers des régimes d'assurance-maladie, alors que les valeurs équivalentes fondées sur la PFCE atteignent leur sommet pendant la période de juin à septembre. Ce phénomène pourrait découler d'un effet de retardement puisque la plupart des provinces et des territoires prévoient une période d'attente de trois mois avant l'obtention de la protection-santé et les nouveaux résidents

9. Selon notre enquête de 2007, seuls le Nouveau-Brunswick et l'Alberta couvrent tous les RNP et la plupart des provinces et territoires ne couvrent pas les personnes qui réclament les statuts de réfugiés à l'exception de deux provinces (la Nouvelle-Écosse et l'Ontario), mais uniquement en certaines circonstances (c.-à-d. qu'ils doivent avoir fait une demande de statut de résident permanent et avoir un permis de travail).
10. Puisque nous ne disposons d'aucune donnée pour le Québec et l'Alberta au temps d'évaluation, ces deux provinces sont donc exclues de notre analyse et de nos chiffres nationaux.

peuvent tarder à informer les autorités de la santé de leur déménagement dans une autre province ou dans un autre territoire.

L'*annexe A* présente une comparaison des entrants pour chaque mois. En examinant les graphiques mensuels dans l'*annexe A*, il semble vraiment y avoir un effet de retardement dans un bon nombre de provinces. Cependant, ce n'est pas le cas de façon uniforme tout au long de l'année ni même dans toutes les provinces. Ce niveau de détail montre des constatations plus volatiles quand on compare les données et on a conclu que l'analyse des données est meilleure à l'échelle trimestrielle pour éliminer une part des fluctuations. Cependant, en se fondant sur les mouvements mensuels, il est intéressant de noter que certaines provinces ne déclarent aucune migration et cette situation a été mentionnée dans notre conclusion comme étant un facteur qualitatif de la **fiabilité** de l'information source.

Comme nous avons observé un décalage apparent dans les données, nous avons appliqué un décalage de trois mois (semblable à la période d'attente dans la plupart des provinces et des territoires) aux données sur les régimes de santé pour évaluer l'incidence sur les taux différentiels. L'*annexe B* contient deux fois le même tableau avec la seule différence qu'on a appliqué un décalage de trois mois aux données sur les régimes d'assurance-maladie dans l'un des tableaux (p. ex., les chiffres applicables à la période de juillet à septembre ont été déplacés à la période d'avril à juin) pour voir s'il y aurait une meilleure correspondance des deux sources de cette façon. L'*annexe* comprend aussi un compte qui indique s'il y a eu une amélioration de la valeur différentielle relative; en d'autres mots, y a-t-il plus de ratios qui s'approchent du 1. De la même façon, puisque les fichiers de santé donnent des chiffres de migration moins élevés, nous avons noté le nombre de fois que le différentiel était supérieur à 1. En fin de compte, on a comparé l'écart net avant et après le décalage.

Le Tableau 6 illustre l'écart entre les estimations de la PFCE et des régimes de santé, avec et sans décalage de données. Pour faciliter l'analyse, nous avons inclus l'écart moyen trimestriel.

Tableau 6
Écart en pourcentage entre les entrants trimestriels fondés sur les données des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux et décalée de trois mois et les estimations provisoires (fondées sur la PFCE) de la Division de la démographie, avec les chiffres annuels (à compter du 1er juillet) – groupe d'âge de 0 à 17 ans

Trimestriel	Terre-Neuve-et-Labrador		Île-du-Prince-Édouard		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick		Ontario		Manitoba	
	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé
	%											
2001-2002												
Juillet à septembre	26	27	35	7	9	18	74	65	5	33	1	31
Octobre à décembre	23	2	96	1	48	4	88	91	36	29	19	9
Janvier à mars	18	34	27	50	16	27	64	82	47	40	28	24
Avril à juin	44	1	61	34	38	19	85	78	46	33	24	29
Écart moyen en %	28	16	55	23	28	17	78	79	33	34	18	23
Différence annuelle en %	20	16	19	23	7	8	82	83	14	17	8	11
2002-2003												
Juillet à septembre	21	42	45	25	9	14	82	74	12	25	13	33
Octobre à décembre	7	5	37	34	59	6	52	59	37	2	23	8
Janvier à mars	9	29	44	32	19	19	65	72	12	34	21	27
Avril à juin	39	10	41	9	30	24	76	84	42	29	36	30
Écart moyen en %	19	22	42	25	29	16	69	72	26	23	23	24
Différence annuelle en %	18	17	29	24	3	4	71	73	2	8	14	11
2003-2004												
Juillet à septembre	5	27	19	9	5	16	87	75	8	22	22	9
Octobre à décembre	15	3	23	6	70	1	49	49	50	13	56	22
Janvier à mars	18	35	13	60	11	21	68	83	17	34	17	35
Avril à juin	46	2	73	31	38	34	84	87	48	21	46	16
Écart moyen en %	21	17	32	26	31	18	72	74	31	22	35	20
Différence annuelle en %	15	16	27	26	1	1	75	76	7	7	2	3
2004-2005												
Juillet à septembre	21	7	11	7	1	18	88	54	27	3	15	27
Octobre à décembre	17	17	95	23	77	19	21	54	66	13	27	10
Janvier à mars	21	17	28	42	3	12	58	64	25	23	23	28
Avril à juin	38	4	68	54	34	38	76	89	52	23	35	16
Écart moyen en %	24	11	50	31	29	22	61	65	42	15	25	20
Différence annuelle en %	7	8	18	26	2	5	66	67	2	0	4	13
2005-2006												
Juillet à septembre	3	24	43	10	9	28	92	87	19	28	5	27
Octobre à décembre	26	6	130	33	46	19	67	63	45	6	50	8
Janvier à mars	18	39	49	54	3	23	73	80	20	28	31	28
Avril à juin	47	3	55	19	43	23	82	84	47	22	35	24
Écart moyen en %	24	18	69	29	25	23	79	78	33	21	30	22
Différence annuelle en %	13	16	28	13	2	32	82	75	5	30	11	26

Tableau 6
Écart entre les entrants trimestriels fondés sur les données des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux et décalée de trois mois et les estimations provisoires (fondée sur la PFCE) de la Division de la démographie, avec les chiffres annuels (à compter du 1er juillet) – groupe d'âge de 0 à 17 ans (suite)

Trimestriel	Saskatchewan		Colombie-Britannique		Territoire du Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut	
	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé	Non décalé	Décalé
	%									
2001-2002										
Juillet à septembre	31	49	53	19	7	7	35	19	..	..
Octobre à décembre	13	20	54	42	11	3	72	9	..	..
Janvier à mars	26	43	48	61	13	30	25	63	..	..
Avril à juin	53	28	67	58	41	28	71	11	..	..
Écart moyen en %	31	35	55	45	18	17	51	26	..	..
Différence annuelle en %	32	37	35	42	11	2	27	16	..	..
2002-2003										
Juillet à septembre	46	76	68	44	24	9	11	26	71	51
Octobre à décembre	55	20	3	15	67	41	40	10	4	43
Janvier à mars	31	41	1	2	48	44	4	26	54	51
Avril à juin	49	44	15	22	51	28	38	29	56	38
Écart moyen en %	45	45	22	21	48	30	23	23	46	46
Différence annuelle en %	45	50	27	18	19	27	1	20	51	46
2003-2004										
Juillet à septembre	54	15	44	9	49	60	48	7	7	51
Octobre à décembre	55	5	53	22	4	0	67	3	50	77
Janvier à mars	31	34	14	43	39	44	33	32	84	60
Avril à juin	52	44	61	48	51	18	38	39	72	49
Écart moyen en %	48	24	43	31	36	31	46	20	53	59
Différence annuelle en %	30	27	19	22	40	37	22	21	56	58
2004-2005										
Juillet à septembre	32	11	39	41	11	55	28	27	36	67
Octobre à décembre	53	22	98	41	137	18	99	54	48	5
Janvier à mars	36	23	33	43	15	21	64	6	56	72
Avril à juin	41	38	62	27	42	26	39	16	86	67
Écart moyen en %	40	23	58	38	51	30	57	26	57	53
Différence annuelle en %	20	23	4	2	10	6	18	9	55	61
2005-2006										
Juillet à septembre	44	16	29	84	39	30	22	60	3	40
Octobre à décembre	72	2	243	36	42	12	13	102	11	32
Janvier à mars	23	39	1	19	2	72	34	47	78	83
Avril à juin	53	15	34	14	78	66	56	27	90	87
Écart moyen en %	48	18	77	38	40	45	31	59	45	60
Différence annuelle en %	23	15	22	85	26	31	22	8	64	49

Il y a eu des améliorations continues après le décalage des données pour ce qui est de la concordance des statistiques migratoires pour les provinces de l'Î.-P.-É., de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique et une nette amélioration dans les ratios de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario, du

Manitoba, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. On n'a remarqué aucune amélioration dans les chiffres du Nouveau-Brunswick ou du Nunavut.

Chose intéressante, malgré la meilleure concordance découlant du décalage des données des estimations trimestrielles de bon nombre de provinces, il n'y avait pas nécessairement d'amélioration dans la concordance des chiffres des entrants annuels. En fait, l'écart semblait être légèrement plus prononcé. Alors que la différence moyenne est dérivée de la somme absolue des divergences, la différence annuelle en pourcentage tient compte de l'orientation des différences à la hausse ou à la baisse.

Manifestement, l'un des avantages que présentent les données de la PFCE en comparaison des sources provinciales réside dans le fait que le programme fédéral est appliqué de façon uniforme dans toutes les provinces. Il ne s'agit pas ici de suggérer qu'il n'y a aucun décalage dans les données de la PFCE mais le programme est uniforme dans toutes les provinces et territoires. De plus, les dépenses des fonds publics ont un effet direct sur les données de la PFCE et le programme est administré consciencieusement tout au long de l'année, ce qui élimine pratiquement les effets saisonniers, sauf l'exception notable en juillet, alors que les nouvelles données sur le revenu entrent en vigueur pour l'admissibilité. Un décalage dans les données sur les régimes de santé indique qu'il y a des problèmes au niveau de l'**actualité** et de l'**uniformité** des données. En se fondant sur le volume des migrants, et sur l'endroit où il semble y avoir une incidence, en comparaison de la PFCE, il est évident que le décalage varie en terme de chiffres et en durée, non seulement entre les provinces et les territoires, mais aussi à divers moments durant l'année.

Ce qui justifie encore plus fortement ce changement (ou cette « agglomération ») dans les chiffres de migration dans les fichiers de santé, c'est probablement la nature du cycle administratif du traitement dans les divers bureaux provinciaux et territoriaux de la santé. Les dates des fichiers correspondent en fait aux dates de traitement[11]. Cette date n'a aucun rapport avec la date réelle de résidence. Dans certains cas, quand il y a une accumulation administrative de demandes non traitées, l'agglomération ou la distorsion est encore plus grande pour ce qui est du moment où les nouveaux résidents ont été entrés dans la base de données sur la santé de la province ou du territoire puisque la date dans les dossiers correspondrait normalement à la date du traitement des données[12].

Nous avons choisi le Manitoba qui avait un volume semblable d'entrants à celui mesuré par la PFCE pour le groupe d'âge de 0 à 17 ans pour effectuer notre analyse sur l'**exactitude**. Nous avons fait parvenir les questions à notre personne-ressource au Manitoba pour déterminer la faisabilité du calcul des chiffres de migration nets puisque le Manitoba nous transmet à la fois les nouvelles inscriptions provenant d'autres provinces et les annulations (ce qui équivaut aux sortants). Le Manitoba est la seule province qui procède de cette façon. Il est cependant difficile d'obtenir un chiffre représentant la migration nette en raison des problèmes relatifs au décalage entre le moment des sorties et le moment de leur déclaration (qui diffèrent probablement) ainsi que, sans aucun doute, à cause de certaines données manquantes. Puisque leur ratio de tous les inscrits aux régimes de santé est près de 1,0, nous pouvons présumer que leur fichier est assez proche de la mesure du PFCE et que l'ensemble de la **couverture** est bonne.

11. Comme le confirme Health Registration & Vital Statistics Branch de Santé Saskatchewan, dans les données que nous recevons, le mois assigné à un nouveau résident est fondé davantage sur une date administrative ou de traitement. Cette situation est particulièrement remarquable quant il y a un arriéré à traiter.
12. Comme il a été mentionné précédemment en Colombie-Britannique.

L'*annexe E* présente une comparaison entre les valeurs de la migration nette du système des inscriptions au régime d'assurance-maladie du Manitoba et nos propres estimations fondées sur la PFCE.

Malgré une amélioration du ratio global, il y a encore de nombreuses **incohérences** dans les données. Nous avons toujours un problème de **fiabilité** en raison des lacunes statistiques qui découlent de données mensuelles manquantes (voir l'*annexe G*) et de l'absence de données du Québec. En outre, il nous manque des **données détaillées** puisque nous recevons seulement l'information sur les entrants et ne recevons aucune information sur les sortants pour des groupes d'âge de cinq ans (dans la plupart des cas), bien que le Manitoba nous transmette de l'information sur les annulations, ce qui équivaut aux sortants de la province; cependant, il y a aussi des **problèmes de temps** (délais) et d'**exhaustivité** relatifs à ces données du Manitoba comme il a été mentionné précédemment. Nous avons tout récemment reçu des dpnnées de l'Alberta que nous présenterons dans un adenda.

4. Conclusion et recommandations

Au début du présent rapport, nous avons fait la liste des critères nécessaires pour qu'une source de données soit possible ou viable à titre de source de données substitutive pour estimer la migration nette interprovinciale (Tableau 1).

Le problème évident et important qui se pose quand on utilise les dossiers de santé provinciaux découle de l'effet de retardement – le mois auquel les provinces et les territoires associent les données ne correspond pas nécessairement au mois d'arrivée des nouveaux résidents dans la province ou dans le territoire. Le mois attribué au nouveau résident peut être lié à la date de son admissibilité (habituellement trois mois après l'arrivée), ou fondé sur des périodes de traitement (p. ex., en Colombie-Britannique, en octobre et en novembre 2005). En bref, quand on détermine les périodes de référence pendant lesquelles les personnes déménagent dans une autre province ou un autre territoire, l'utilisation des données administratives provinciales ou territoriales rend la tâche assez difficile lorsqu'il s'agit de déterminer la chronologie puisque les dates dans les fichiers correspondent normalement aux dates de traitement des données et ne sont pas liées aux dates d'arrivée des personnes.

L'*annexe F* contient un exemple concret du décalage inégal, variable, irrégulier et imprévisible entre les dates de traitement, d'inscription, d'admissibilité et d'arrivée à partir des microdonnées de l'Île-du-Prince-Édouard sur les nouveaux résidents. Les périodes de traitement des inscriptions utilisées correspondent à avril 2006 et mars et avril 2007.

Ce phénomène de décalage est aussi évident dans les ratios supérieurs à un qu'on a constatés au niveau des chiffres trimestriels – un important afflux de nouveaux résidents dans les provinces pendant les mois d'été signifie qu'on devra traiter davantage de données, ce qui peut causer un arriéré et que les données pourraient ne pas être traitées au même moment que les données des personnes qui font une demande de carte santé mais qui proviennent d'une autre province ou territoire. Il est possible que le traitement soit effectué plus tard, particulièrement quand le personnel d'entrée de données est en vacances d'été; d'où le rapport supérieur à un pour la période d'octobre à décembre, quand il y a moins d'inscriptions et qu'on dispose de temps pour saisir l'arriéré de dossiers (comme c'est arrivé en Colombie-Britannique en 2005). Dans l'ensemble, cette tendance est uniforme si on examine les ratios ayant une valeur supérieure à 1,0 dans le tableau 5. De plus, il y a des personnes nouvellement arrivées dans une province ou un territoire qui ne se donnent pas la peine d'obtenir une carte santé, ce qui signifie que nous n'aurions aucun dossier attestant de leur présence à moins qu'elles soient forcées de consulter un médecin et qu'on s'aperçoive qu'elles n'ont pas de carte valide.

Les détails essentiels des sortants ne sont pas disponibles. Le Manitoba nous transmet les annulations (ce qui équivaut aux sortants) mais ces données ne sont pas complètes et elles ne correspondraient pas exactement avec la période de référence des entrants (pour calculer la migration nette).

La plupart des provinces (à l'exception du Québec) et des territoires se communiquent le nombre de nouveaux résidents arrivés dans leur province ou territoire en provenance d'une autre province ou territoire. Il peut être utile de puiser dans cette source pour obtenir une mesure des sortants. Cependant, la période de référence pose problème encore une fois quand on examine les données infra-annuelles et qu'on tente de calculer les valeurs de la migration nette.

En ce moment, en se fondant sur la présente analyse, il ne serait ni faisable ni viable de substituer les dossiers des inscription aux régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux à nos sources de données actuelles. Comme l'a affirmé Rémillard,

> *«Il faut garder à l'esprit que le fichier d'assurance-maladie est au fond un fichier administratif et non un registre de la population. Il est conçu pour répondre à certains besoins qui ne sont pas d'abord de nature démographique*[13]*…*
>
> *Pour que les fichiers d'assurance-maladie soient complètement utilisables, il sera nécessaire pour les acteurs participants de convenir de définitions, de la population couverte, de normes, du format des fichiers et des procédures. Il n'est pas facile de conclure de telles ententes, particulièrement dans des domaines de compétences provinciales*[14]*.»*

On a progressé (p. ex., davantage de provinces et de territoires nous transmettent maintenant des données) mais il y a toujours des lacunes au niveau de la **couverture**, de l'**exhaustivité**, de la **cohérence**, de l'**actualité**, de la **fiabilité**, des **détails**, de l'**uniformité** et de l'**exactitude**.

Comme on l'a mentionné précédemment, il serait aussi utile de vérifier la qualité de nos estimations démographiques en ayant accès à toutes les inscriptions aux régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux chaque mois ou grâce à un lien.

Il serait utile que le fichier des inscriptions au régime d'assurance-maladie contienne une variable précisant la date d'arrivée d'un résident dans la province ou le territoire.

Ces données des régimes d'assurance-maladie peuvent tout de même servir à évaluer la qualité des données mais elles ne peuvent remplacer la PFCE.

Pour résumer les critères et les enjeux :

Couverture :

- **Admissibilité :** Bon nombre de provinces excluent des populations précises et les exceptions varient d'une province à l'autre.
- **Exhaustivité :** Le niveau d'exhaustivité varie entre la sous-estimation et la surestimation d'une province à l'autre. Nous recevons pas encore de données de toutes les régions.

Actualité :

- Il est difficile de déterminer le facteur du décalage (p. ex., l'Î.-P.-É., voir l'a*nnexe F*, à titre d'exemple concret du mois d'inscription en comparaison du mois d'arrivée en comparaison du mois de traitement).
- Certaines données arrivent très en retard (p. ex., Yukon).

13. Rémillard, p. 31.
14. Rémillard, p. 31 à 32.

Fiabilité :

- Certaines provinces déclarent une migration égale à 0 d'un mois à l'autre, ce qui porte à douter de la qualité des données.
- Certains processus administratifs donnent lieu à une « agglutination » des demandeurs.
- L'effet de retardement sur la mesure de la mobilité et des inscriptions au fichier de l'assurance-maladie varie et bien que cet effet semble correspondre à trois mois, il ne peut être mesuré avec exactitude (voir l'*annexe F*).
- Certaines provinces, en raison de leurs règles d'admissibilité, retardent l'inscription réelle des migrants bien au-delà du décalage de trois mois.

Niveau de détail :

- Le grave manque de données sur les sortants provenant des régimes de santé fait que ces données ne constitue pas un remplacement adéquat pour la PFCE.
- Quand nous avons des chiffres sur les sortants, comme c'est le cas au Manitoba, les résultats sont de piètre qualité.
- L'origine inconnue des nouveaux résidents en Saskatchewan donne lieu à un sous-dénombrement des migrants interprovinciaux.

L'absence de données pour les âges individuels rend la comparaison difficile avec la PFCE pour obtenir des cohortes spécialisées (p. ex., les 0 à 17 ans).

Annexes

Annexe A

Figure A1
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Terre-Neuve-et-Labrador

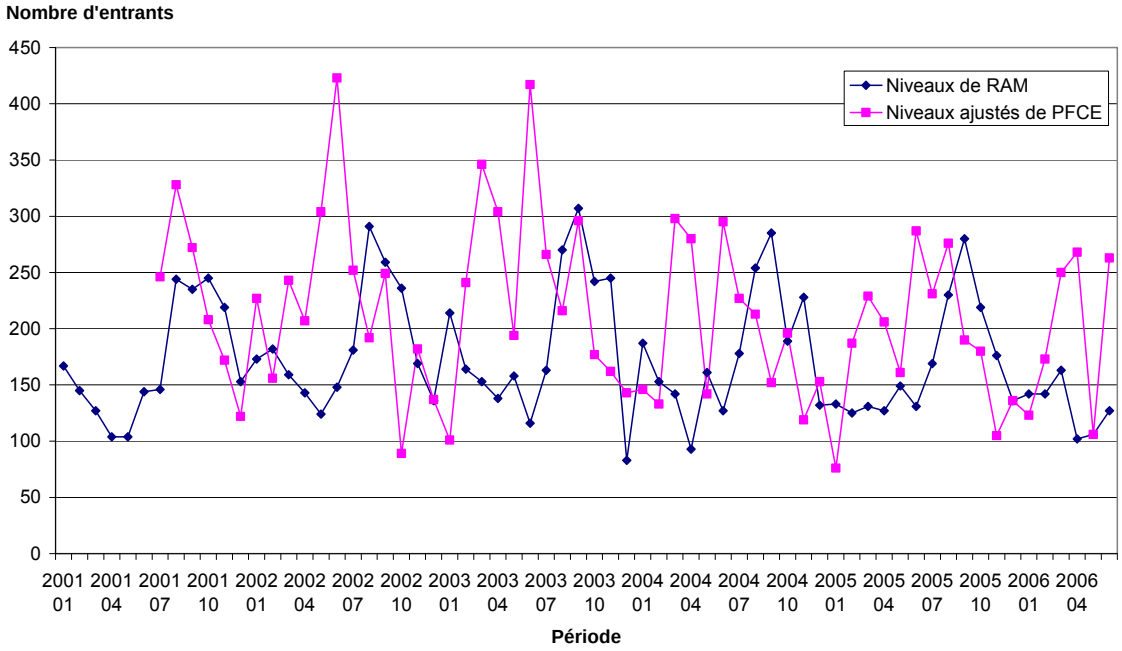

Figure A2
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Île-du-Prince-Édouard

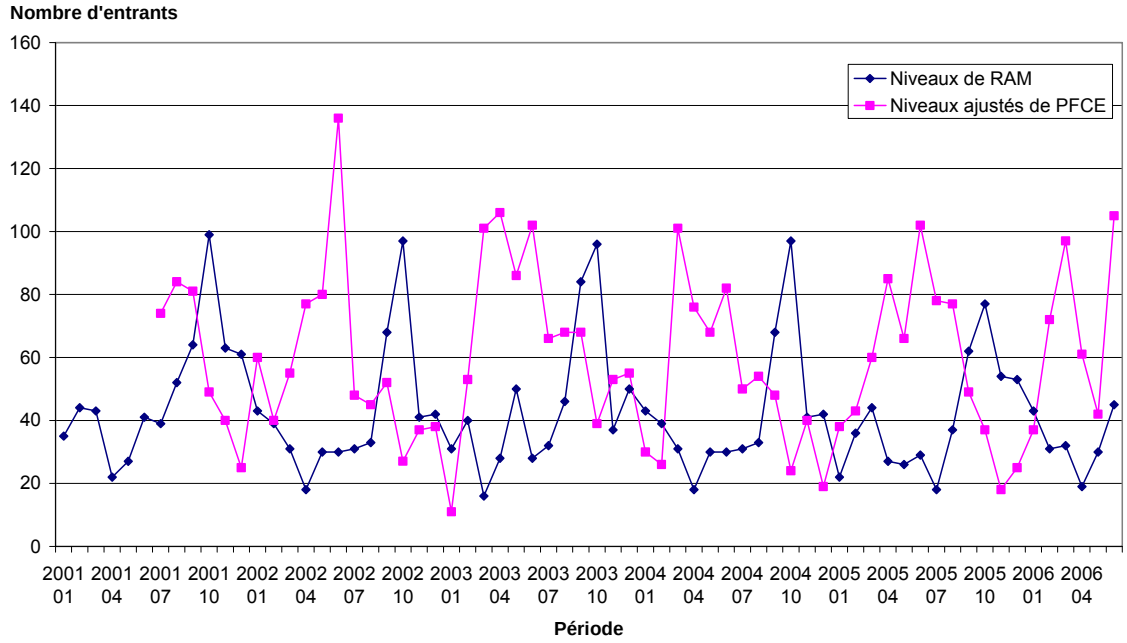

Figure A3
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Nouvelle-Écosse

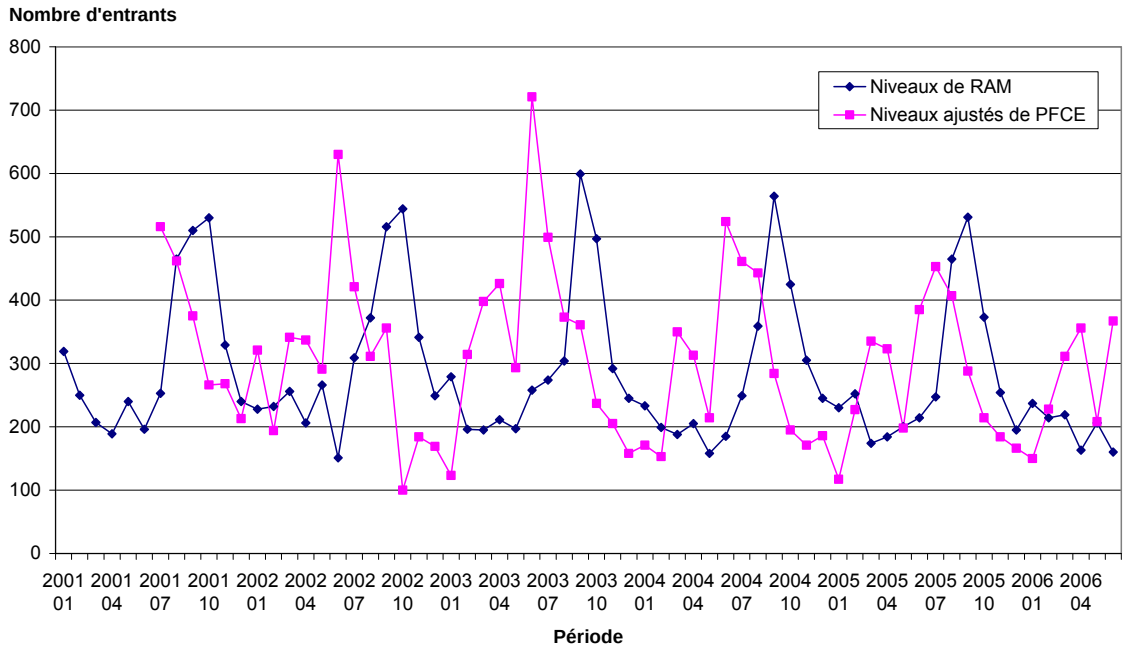

Figure A4
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Nouveau-Brunswick

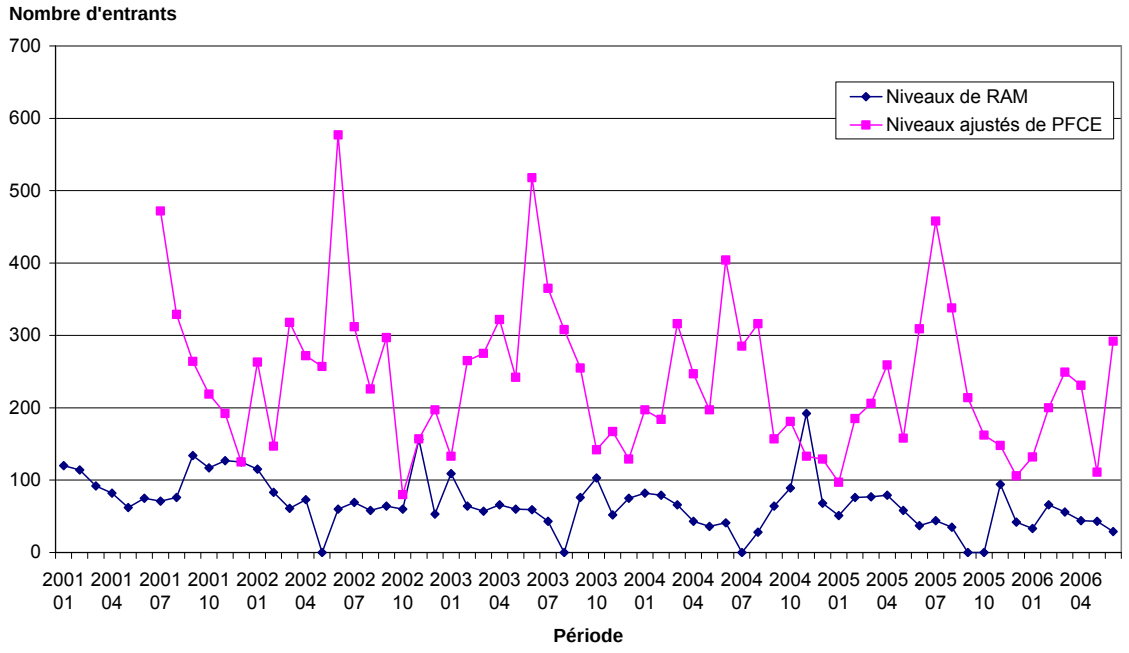

Figure A5
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Ontario

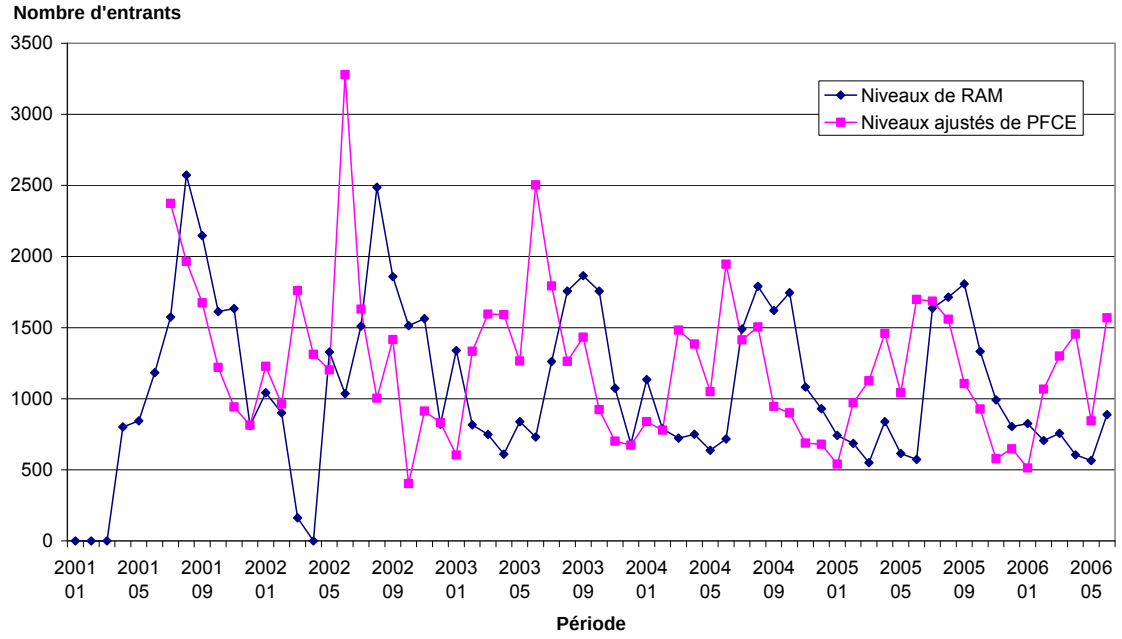

Figure A6
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Manitoba

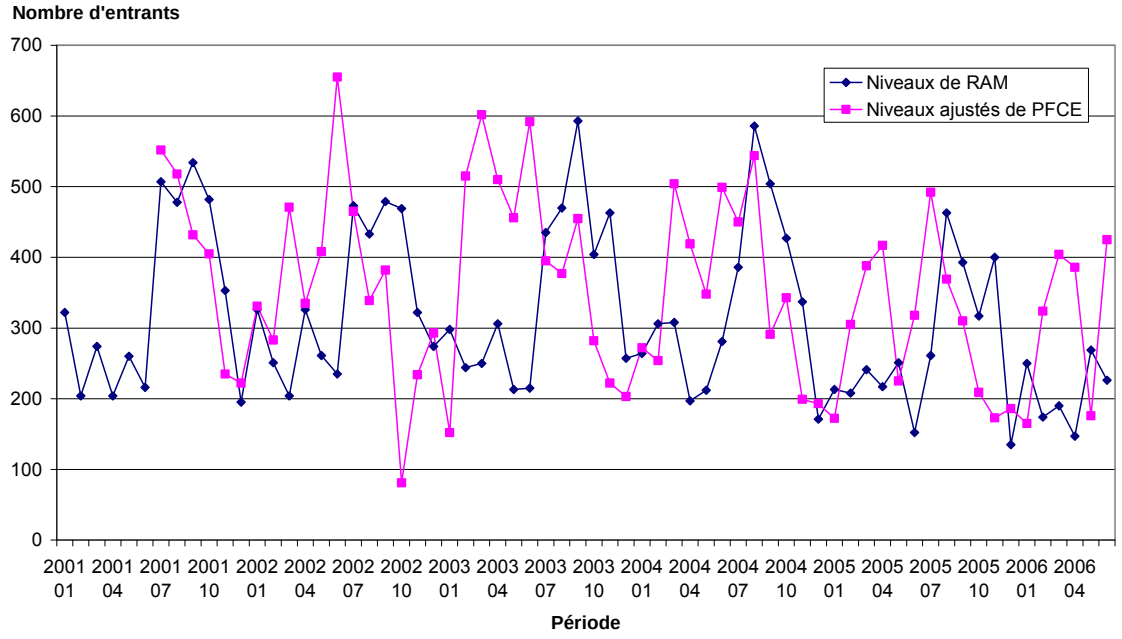

Figure A7
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Saskatchewan

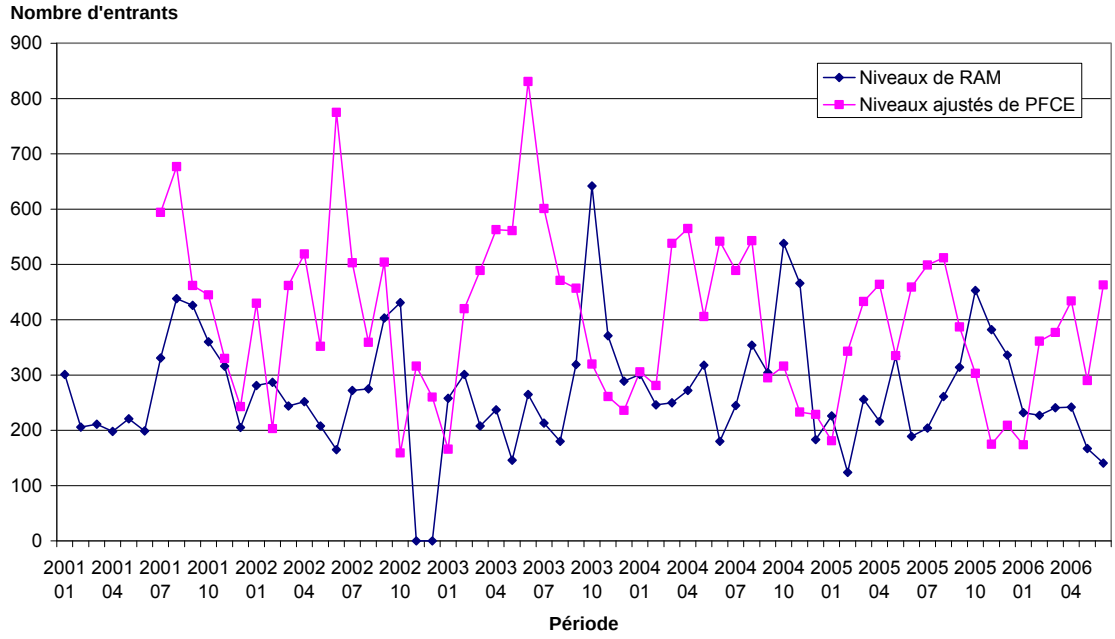

Figure A8
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Colombie-Britannique

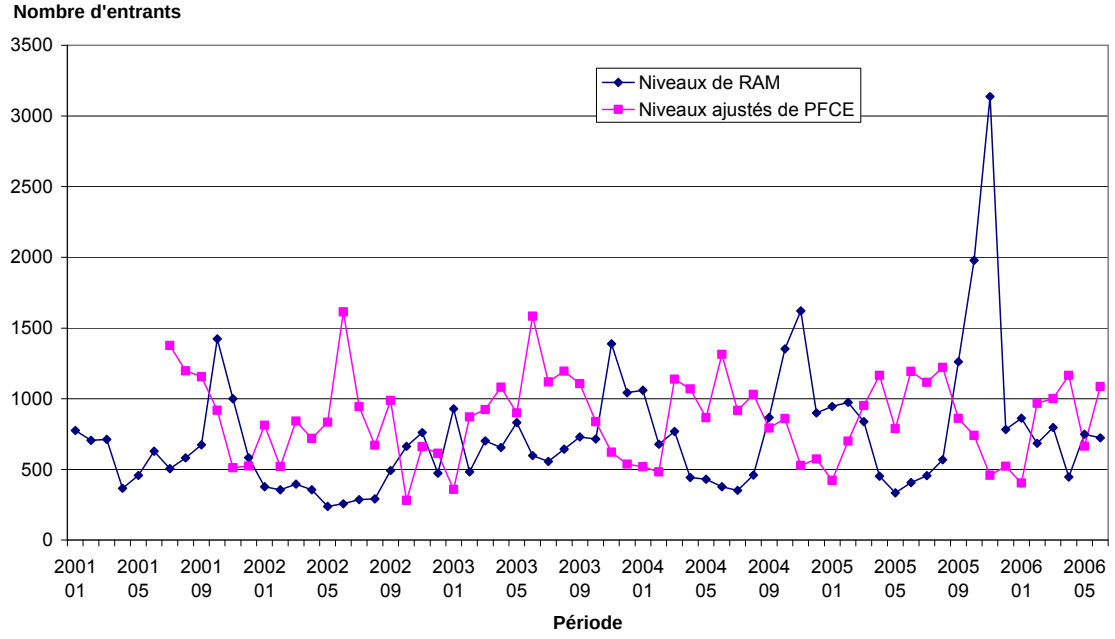

Figure A9
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Yukon

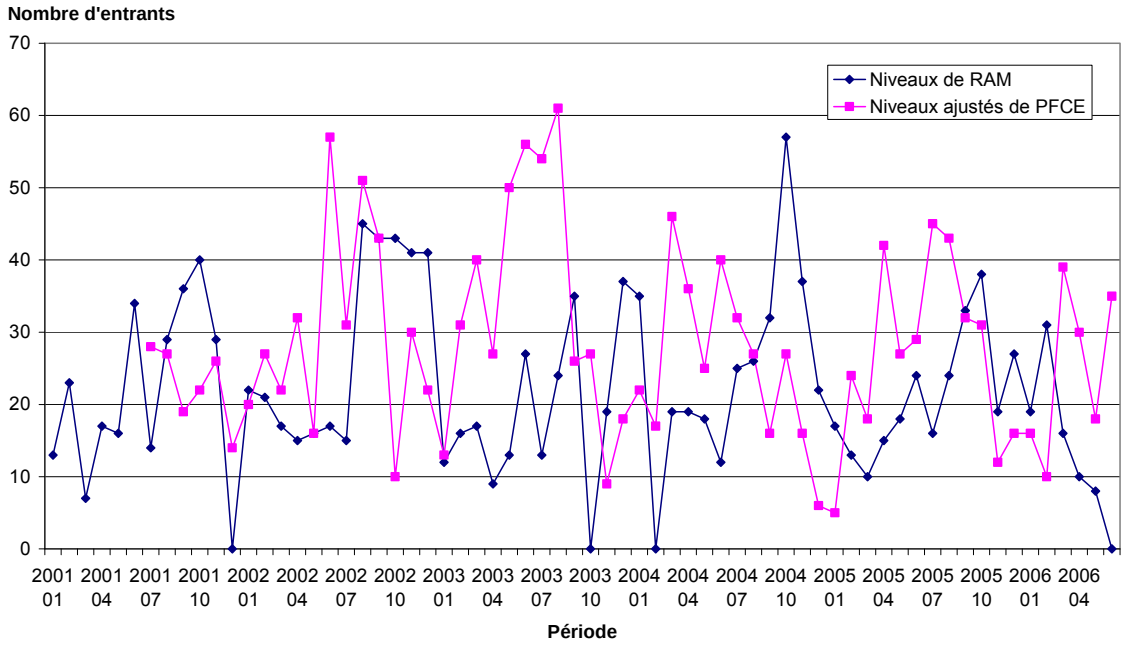

Figure A10
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Territoires du Nord-Ouest

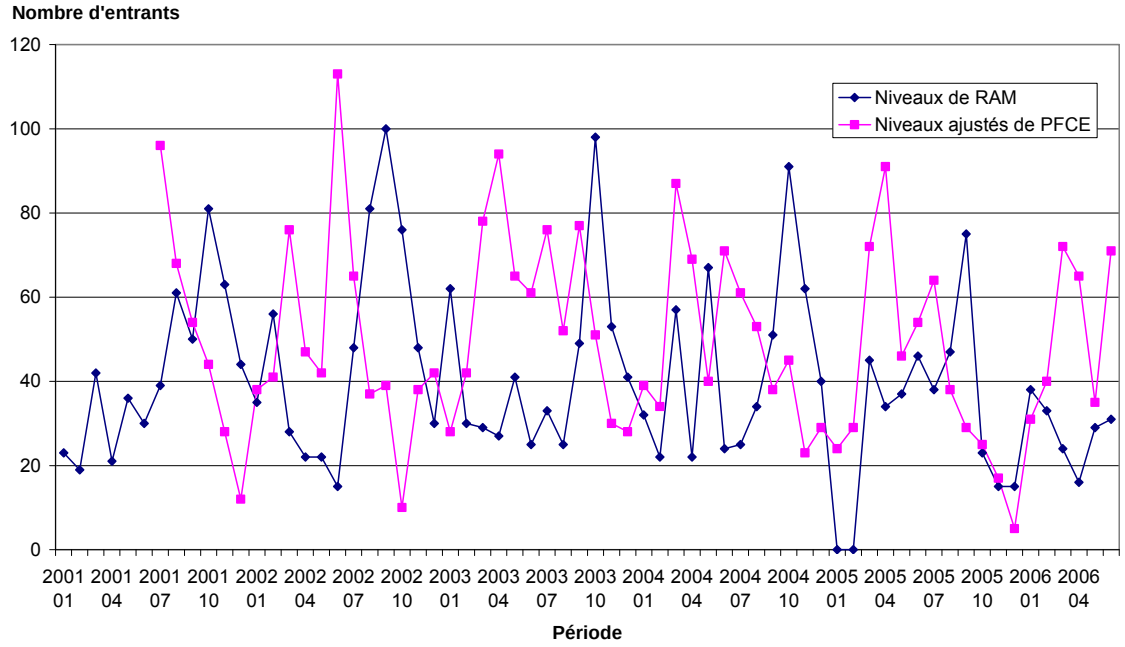

Figure A11
Données mensuelles sur les entrants de 0 à 17 ans provenant de la PFCE et des régimes d'assurance-maladie, Nunavut

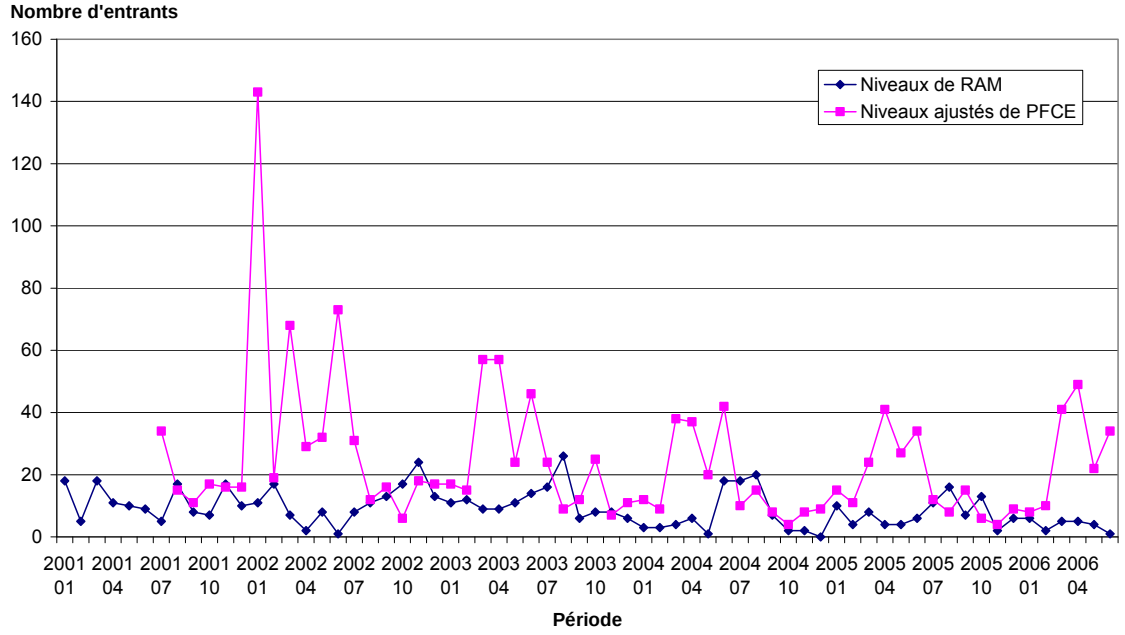

Annexe B1

Tableau B1
Comparaison de l'immigration interne trimestrielle fondée sur les données des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux et des estimations provisoires (fondées sur la PFCE) de la Division de la démographie, avec les chiffres annuels (à compter du 1er juillet) – groupe d'âge de 0 à 17 ans et données des régimes d'assurance-maladie décalées de 3 mois

Province ou territoire		2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006		
		Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (A/B)	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (A/B)	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (A/B)	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (A/B)	Estimation (A)	RAM (B)	Ratio (A/B)
		Nombre			Nombre			Nombre			Nombre			Nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador																
	Juillet à septembre	846	617	0,7	929	541	0,6	781	570	0,7	592	549	0,9	697	531	0,8
	Octobre à décembre	502	514	1,0	505	531	1,1	495	482	1,0	468	389	0,8	421	447	1,1
	Janvier à mars	626	415	0,7	584	412	0,7	588	381	0,6	492	407	0,8	546	335	0,6
	Avril à juin	738	731	1,0	674	740	1,1	705	717	1,0	654	679	1,0	637	616	1,0
	Total	2 712	2 277	0,8	2 692	2 224	0,8	2 569	2 150	0,8	2 206	2 024	0,9	2 301	1 929	0,8
Île-du-Prince-Édouard																
	Juillet à septembre	239	223	0,9	241	180	0,7	202	183	0,9	152	162	1,1	204	184	0,9
	Octobre à décembre	114	113	1,0	131	87	0,7	149	140	0,9	83	102	1,2	80	106	1,3
	Janvier à mars	155	78	0,5	155	106	0,7	161	65	0,4	141	82	0,6	206	94	0,5
	Avril à juin	200	132	0,7	180	163	0,9	242	168	0,7	253	117	0,5	208	169	0,8
	Total	708	546	0,8	707	536	0,8	754	556	0,7	629	463	0,7	698	553	0,8
Nouvelle-Écosse																
	Juillet à septembre	1 353	1 104	0,8	1 315	1 137	0,9	1 241	1 038	0,8	1 188	975	0,8	1 148	823	0,7
	Octobre à décembre	747	716	1,0	714	670	0,9	611	620	1,0	552	656	1,2	564	670	1,2
	Janvier à mars	856	628	0,7	828	669	0,8	693	548	0,8	679	598	0,9	689	529	0,8
	Avril à juin	1 008	1 200	1,2	952	1 181	1,2	878	1 177	1,3	906	1 246	1,4	931	1 148	1,2
	Total	3 964	3 648	0,9	3 809	3 657	1,0	3 423	3 383	1,0	3 325	3 475	1,0	3 332	3 170	1,0
Nouveau-Brunswick																
	Juillet à septembre	1 065	369	0,3	1 043	269	0,3	935	230	0,2	758	349	0,5	1 010	136	0,1
	Octobre à décembre	2 976	259	0,1	566	230	0,4	447	227	0,5	443	204	0,5	416	155	0,4
	Janvier à mars	728	133	0,2	655	185	0,3	712	120	0,2	488	174	0,4	581	116	0,2
	Avril à juin	875	191	0,2	757	119	0,2	733	92	0,1	726	79	0,1	634	104	0,2
	Total	5 644	952	0,2	3 021	803	0,3	2 827	669	0,2	2 415	806	0,3	2 641	511	0,2
Ontario																
	Juillet à septembre	6 015	4 058	0,7	5 215	3 899	0,7	4 519	3 512	0,8	3 865	3 757	1,0	4 352	3 134	0,7
	Octobre à décembre	2 976	2 107	0,7	2 836	2 904	1,0	2 349	2 645	1,1	2 269	1 977	0,9	2 154	2 293	1,1
	Janvier à mars	3 950	2 365	0,6	3 286	2 181	0,7	3 180	2 105	0,7	2 638	2 027	0,8	2 881	2 060	0,7
	Avril à juin	4 392	5 856	1,3	3 781	4 892	1,3	4 050	4 902	1,2	4 202	5 159	1,2	3 868	4 724	1,2
	Total	17 333	14 386	0,8	15 118	13 876	0,9	14 098	13 164	0,9	12 974	12 920	1,0	13 255	12 211	0,9
Manitoba																
	Juillet à septembre	1 502	1 030	0,7	1 586	1 065	0,7	1 232	1 124	0,9	1 285	935	0,7	1 171	852	0,7
	Octobre à décembre	862	781	0,9	865	792	0,9	722	878	1,2	735	662	0,9	568	614	1,1
	Janvier à mars	1 085	822	0,8	1 000	734	0,7	1 059	690	0,7	865	620	0,7	893	642	0,7
	Avril à juin	1 077	1 385	1,3	1 153	1 498	1,3	1 273	1 476	1,2	960	1 117	1,2	987	1 221	1,2
	Total	4 526	4 018	0,9	4 604	4 089	0,9	4 286	4 168	1,0	3 845	3 334	0,9	3 619	3 329	0,9
Saskatchewan																
	Juillet à septembre	1 733	884	0,5	1 764	431	0,2	1 542	1 307	0,8	1 327	1 187	0,9	1 398	1 180	0,8
	Octobre à décembre	1 018	812	0,8	958	770	0,8	841	800	1,0	778	610	0,8	687	702	1,0
	Janvier à mars	1 095	625	0,6	1 111	650	0,6	1 161	770	0,7	957	741	0,8	912	552	0,6
	Avril à juin	1 319	950	0,7	1 282	712	0,6	1 618	905	0,6	1 258	783	0,6	1 187	1 012	0,9
	Total	5 165	3 271	0,6	5 115	2 563	0,5	5 162	3 782	0,7	4 320	3 321	0,8	4 184	3 446	0,8
Colombie-Britannique																
	Juillet à septembre	3 730	3 004	0,8	3 387	1 896	0,6	3 461	3 147	0,9	2 740	3 873	1,4	3 199	5 899	1,8
	Octobre à décembre	1 954	1 128	0,6	1 840	2 113	1,1	2 051	2 507	1,2	1 960	2 757	1,4	1 722	2 342	1,4
	Janvier à mars	2 174	850	0,4	2 137	2 084	1,0	2 202	1 250	0,6	2 074	1 192	0,6	2 372	1 917	0,8
	Avril à juin	2 567	1 070	0,4	2 460	1 929	0,8	3 234	1 678	0,5	3 147	2 285	0,7	2 916	3 327	1,1
	Total	10 425	6 052	0,6	9 824	8 022	0,8	10 948	8 582	0,8	9 921	10 107	1,0	10 209	13 485	1,3
Territoire du Yukon																
	Juillet à septembre	74	69	0,9	139	127	0,9	141	56	0,4	75	116	1,5	120	84	0,7
	Octobre à décembre	62	60	1,0	76	45	0,6	54	54	1,0	49	40	0,8	59	66	1,1
	Janvier à mars	69	48	0,7	87	49	0,6	88	49	0,6	47	57	1,2	65	18	0,3
	Avril à juin	82	105	1,3	100	72	0,7	101	83	0,8	98	73	0,7	83	28	0,3
	Total	287	282	1,0	402	293	0,7	384	242	0,6	269	286	1,1	327	196	0,6
Territoires du Nord-Ouest																
	Juillet à septembre	232	188	0,8	207	154	0,7	206	192	0,9	152	193	1,3	131	53	0,4
	Octobre à décembre	109	119	1,1	110	121	1,1	115	111	1,0	97	45	0,5	47	95	2,0
	Janvier à mars	159	59	0,4	126	93	0,7	166	113	0,7	125	117	0,9	143	76	0,5
	Avril à juin	206	229	1,1	150	107	0,7	181	110	0,6	191	160	0,8	171	124	0,7
	Total	706	595	0,8	593	475	0,8	668	526	0,8	565	515	0,9	492	348	0,7
Nunavut																
	Juillet à septembre	..	..	…	110	54	0,5	45	22	0,5	33	11	0,3	35	21	0,6
	Octobre à décembre	..	..	…	56	32	0,6	44	10	0,2	21	22	1,0	19	13	0,7
	Janvier à mars	..	..	…	69	34	0,5	62	25	0,4	50	14	0,3	59	10	0,2
	Avril à juin	..	..	…	77	48	0,6	89	45	0,5	102	34	0,3	105	14	0,1
	Total	..	..	…	312	168	0,5	240	102	0,4	206	81	0,4	218	58	0,3

Voir notes à la fin du tableau.

Tableau B1
Comparaison de l'immigration interne trimestrielle fondée sur les données des régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux et des estimations provisoires (fondées sur la PFCE) de la Division de la démographie, avec les chiffres annuels (à compter du 1er juillet) – groupe d'âge de 0 à 17 ans et données des régimes d'assurance-maladie décalées de 3 mois (suite)

Province ou territoire		2001-2002			2002-2003			2003-2004			2004-2005			2005-2006		
		Estimation	RAM	Ratio	Estimation	RAM	Ratio	Estimation	RAM	Ratio	Estimation	RAM	Ratio	Estimation	RAM	Ratio
		(A)	(B)	(A/B)	(A)	(B)	(A/B)	(A)	(B)	(A/B)	(A)	(B)	(A/B)	(A)	(B)	(A/B)
		Nombre			Nombre			Nombre			Nombre			Nombre		
Yukon																
	Juillet à septembre	74	69	0,9	139	127	0,9	141	56	0,4	75	116	1,5	120	84	0,7
	Octobre à décembre	62	60	1,0	76	45	0,6	54	54	1,0	49	40	0,8	59	66	1,1
	Janvier à mars	69	48	0,7	87	49	0,6	88	49	0,6	47	57	1,2	65	18	0,3
	Avril à juin	82	105	1,3	100	72	0,7	101	83	0,8	98	73	0,7	83	28	0,3
	Total	287	282	1,0	402	293	0,7	384	242	0,6	269	286	1,1	327	196	0,6
Territoires du Nord-Ouest																
	Juillet à septembre	232	188	0,8	207	154	0,7	206	192	0,9	152	193	1,3	131	53	0,4
	Octobre à décembre	109	119	1,1	110	121	1,1	115	111	1,0	97	45	0,5	47	95	2,0
	Janvier à mars	159	59	0,4	126	93	0,7	166	113	0,7	125	117	0,9	143	76	0,5
	Avril à juin	206	229	1,1	150	107	0,7	181	110	0,6	191	160	0,8	171	124	0,7
	Total	706	595	0,8	593	475	0,8	668	526	0,8	565	515	0,9	492	348	0,7
Nunavut																
	Juillet à septembre	..	..	…	110	54	0,5	45	22	0,5	33	11	0,3	35	21	0,6
	Octobre à décembre	..	..	…	56	32	0,6	44	10	0,2	21	22	1,0	19	13	0,7
	Janvier à mars	..	..	…	69	34	0,5	62	25	0,4	50	14	0,3	59	10	0,2
	Avril à juin	..	..	…	77	48	0,6	89	45	0,5	102	34	0,3	105	14	0,1
	Total	..	..	…	312	168	0,5	240	102	0,4	206	81	0,4	218	58	0,3

Notes:
1. Le ratio est calculé en divisant les chiffres du RAM par le nombre estimé.
Les données du RAM sont décalées de 3 mois. Par exemple, les données de juillet à septembre sont en fait les données d'octobre à décembre (temps = -3 mois). Les données d'avril à juin 2006 des RAM sont manquantes car les données de juillet à septembre 2006 n'étaient pas originalement incluses dans les tableaux.
RAM: Régime d'assurance-maladie
PFCE: Prestation fiscale canadienne pour enfants

Annexe B2

Tableau B2
Tableau récapitulatif qui compare les résultats décalés et non décalés de l'immigration interne trimestrielle en comptant le nombre de trimestres qui affichent un ratio de 1,0 et les ratios supérieurs à 1,0 en fonction de l'annexe B1

Province ou territoire	Ratio = 1		Ratio > 1		Trimestres où le ratio = 1 après décalage alors que pour le même trimestre, le ratio > 1 avant décalage	Trimestre où le ratio ≠ 1 après décalage alors que pour le même trimestre, le ratio = 1 avant décalage
	Mêmes trimestres	RAM décalé de -3 mois	Mêmes trimestres	RAM décalé de -3 mois		
Terre-Neuve-et-Labrador	1	5	6	3	2	1
Île-du-Prince-Édouard	0	1	6	3	1	0
Nouvelle-Écosse	4	2	6	6	2	4
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0	0
Ontario	1	2	9	6	2	1
Manitoba	2	0	7	6	0	2
Saskatchewan	0	2	3	0	2	0
Colombie-Britannique	3	1	6	6	0	2
Yukon	2	2	6	4	1	1
Territoires du Nord-Ouest	1	1	7	5	1	1
Nunavut	1	0	2	1	0	1
Canada	1	6	4	2	2	1

RAM : Régime d'assurance-maladie

Annexe C

Sous-dénombrement dans le fichier des inscriptions à l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick

Malgré ces grands écarts dans les chiffres de l'immigration interne, si on devait calculer la couverture globale de toutes les inscriptions au régime d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick et la comparer au total des estimations démographiques de la Division de la démographie, le rapport de la couverture se situerait entre 0,98 et 0,99[15] (voir Tableau 2). Cette situation nous porte à croire que le problème peut résider dans la façon dont le Nouveau-Brunswick définit un nouveau résident dans la province et donne lieu à des problèmes de **couverture, d'exhaustivité** et **d'uniformité.**

Comme il a été mentionné précédemment, les valeurs de l'immigration interne du Nouveau-Brunswick sont invariablement en-dessous de nos propres estimations. Après avoir échangé plusieurs messages électroniques, placé plusieurs appels et tenu plusieurs rencontres en personne avec notre personne-ressource du Nouveau-Brunswick pendant plusieurs mois dans le but de tenter de déterminer pourquoi les chiffres du Nouveau-Brunswick étaient toujours tellement inférieurs, ils nous ont répondu avoir découvert que nous n'obtenions pas des renseignements exacts. Ils seraient en mesure de nous communiquer les renseignements corrects[16].

Le Nouveau-Brunswick devait apporter quelques modifications à son traitement par lots des nouveaux résidents et des résidents de retour afin de permettre au système de nous transmettre les bonnes données, ce qui devrait débuter avec les valeurs de mars 2007.

Pour ce qui est de l'ancien système de traitement par lots des documents, il y avait deux systèmes distincts – un pour les nouveaux résidents et un pour les résidents de retour[17]. Bien qu'on ne nous a pas informé précisément du problème, étant donné ce que nous avons constaté, le problème était peut-être que nous recevions uniquement les données sur les nouveaux résidents et non sur les résidents de retour. Nous voulions obtenir les données sur les nouveaux résidents, ainsi que sur les résidents de retour.

Nous avons récemment reçu les chiffres ajustés pour mars 2007 du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Quand nous comparons nos chiffres provisoires de mars pour le groupe d'âge de 0 à 17 ans avec les chiffres du Nouveau-Brunswick, nous obtenons un ratio de 0,55. Cette valeur est mieux que le ratio de 0,22 pour mars 2006 ou que les ratios de 0,31 et 0,49 pour les mois de janvier et février 2007 respectivement. Cependant, le ratio de mars 2007 est toujours un peu faible. Nous devons encore attendre les mois à venir pour voir si les chiffres du régime d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick sont plus près de nos estimations de la cohorte de 0 à 17 ans.

15. On a obtenu le nombre d'inscriptions au régime d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick à partir de renseignements que le Nouveau-Brunswick communique à Santé Canada en vertu de la Loi canadienne sur la santé et du Rapport annuel sur la santé du Nouveau-Brunswick (cette dernière source pour 2005 et 2006).
16. Message électronique provenant du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.
17. La formule d'inscription au régime d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick contient les catégories optionnelles suivantes : Nouveaux résident et Résident de retour. Dans la formule, on demande aussi le numéro d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick aux résidents de retour (voir l'annexe H).

Depuis mars 2007, nous avons commencé à recevoir un rapport trimestriel rajusté sur les « résidents du Nouveau-Brunswick selon le groupe d'âge, le sexe et la région de résidence des inscrits au régime d'assurance-maladie ». Malheureusement, à ce moment, nous ne savons pas si ce second rapport du nombre total d'inscrits est lié au rapport mensuel sur l'immigration interne puisqu'il s'agit de deux populations distinctes. Par conséquent, nous n'utiliserons pas ce second rapport pour le moment.

Annexe D

Tableau D1
Origine inconnue des données sur les entrants dans le fichier d'enregistrement des soins de santé de la Saskatchewan, trimestres de 2001-2002 à 2005-2006 pour le groupe d'âge des 0 à 17 ans

	Total	Interne	Étranger	Inconnu	Interne	Étranger	Inconnu
Période	Nombre				% du total		
2001-2002							
Juillet à septembre	1 596	1 199	396	1	75	25	0
Octobre à décembre	1 124	884	240	0	79	21	0
Janvier à mars	1 074	812	262	0	76	24	0
Avril à juin	821	625	196	0	76	24	0
Total	4 615	3 520	1 094	1	76	24	0
2002-2003							
Juillet à septembre	1 314	950	285	79	72	22	6
Octobre à décembre	833	431	154	248	52	18	30
Janvier à mars	1 249	770	234	245	62	19	20
Avril à juin	1 055	650	191	214	62	18	20
Total	4 451	2 801	864	786	63	19	18
2003-2004							
Juillet à septembre	1 180	712	331	137	60	28	12
Octobre à décembre	1 763	1 307	323	133	74	18	8
Janvier à mars	1 226	800	256	170	65	21	14
Avril à juin	1 157	770	248	139	67	21	12
Total	5 326	3 589	1 158	579	67	22	11
2004-2005							
Juillet à septembre	1 504	905	398	201	60	26	13
Octobre à décembre	1 691	1 187	336	168	70	20	10
Janvier à mars	994	610	232	152	61	23	15
Avril à juin	1 220	741	343	136	61	28	11
Total	5 409	3 443	1 309	657	64	24	12
2005-2006							
Juillet à septembre	1 848	783	732	333	42	40	18
Octobre à décembre	1 679	1 180	318	181	70	19	11
Janvier à mars	1 123	702	225	196	63	20	17
Avril à juin	978	552	234	192	56	24	20
Total	5 628	3 217	1509	902	57	27	16

Annexe D (suite)

Figure D1
Origine interne, étrangère et inconnue des entrants, trimestriel – juillet à septembre 2001 à avril à juin 2006, groupe d'âge de 0 à 17 ans, Saskatchewan

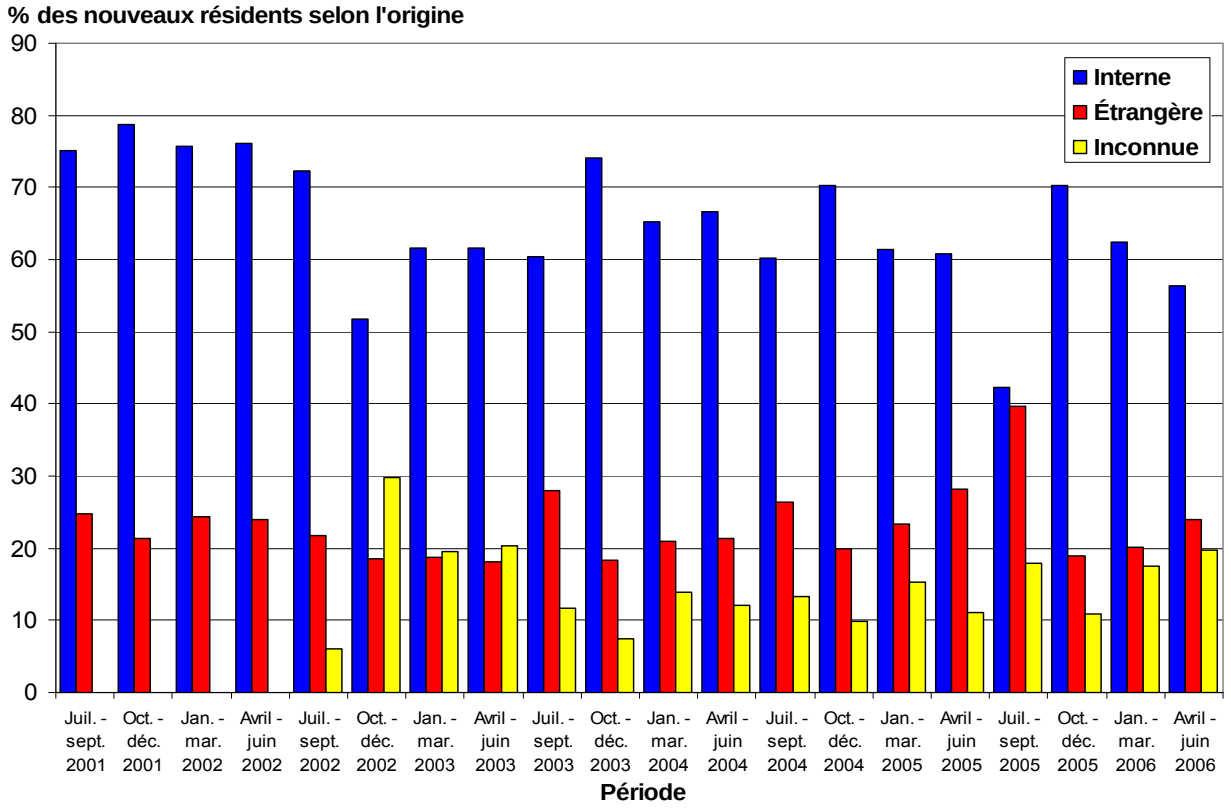

Annexe E

Tableau E1

Comparaison de la migration nette trimestrielle fondée sur les données de soins de santé du Manitoba et les estimations préliminaires de la division de la démographie (selon la PFCE) avec les données annuelles en date du 1er juillet, cohorte d'âge de 0 à 17 ans

Trimestres	Entrants			Sortants			Migrants nets (Entrants-sortants)	
	Estimation	RAM	Ratio	Estimation	RAM	Ratio	Estimation	RAM
	Nombre			Nombre			Nombre	
2003-2004								
Juillet à septembre	1 186	863	0,7	1 404	694	0,5	-218	169
Octobre à décembre	1 122	1 467	1,3	1 132	380	0,3	-10	1 087
Janvier à mars	714	984	1,4	641	1 289	2,0	73	-305
Avril à juin	1 210	811	0,7	1 158	1 152	1,0	52	-341
Total	4 232	4 125	1,0	4 335	3 515	0,8	-103	610
2004-2005								
Juillet à septembre	1 285	1 476	1,1	1 220	370	0,3	65	1 106
Octobre à décembre	735	935	1,3	794	810	1,0	-59	125
Janvier à mars	865	662	0,8	991	1 728	1,7	-126	-1 066
Avril à juin	960	620	0,6	1 428	1 049	0,7	-468	-430
Total	3 845	3 693	1,0	4 433	3 957	0,9	-588	-264
2005-2006								
Juillet à septembre	1 171	1 117	1,0	1 805	602	0,3	-634	515
Octobre à décembre	568	852	1,5	986	808	0,8	-418	44
Janvier à mars	893	614	0,7	1 188	2 451	2,1	-295	-1 837
Avril à juin	987	642	0,7	1 399	874	0,6	-412	-232
Total	3 619	3 225	0,9	5 378	4 735	0,9	-1 759	-1 510

RAM : Régime d'assurance-maladie
Note : Le ratio est obtenu en rapportant le nombre fourni par les RAM aux estimations.

Le ratio des annulations (= émigrants internes) du Manitoba en fonction de leurs fichiers de santé et comparativement à nos propres estimations de l'émigration interne varie considérablement : il passe de 0,3 de juillet à septembre 2004 à 2,1 de janvier à mars 2006.

Les chiffres sur la migration trimestrielle nette en fonction des dossiers du Manitoba varient, passant de 44 d'octobre à décembre 2005 à -1 837 de janvier à mars 2006.

Dans sept cas, l'orientation de la migration nette n'est pas la même dans les estimations du Manitoba et dans celles de la Division de la démographie.

Comme il a été mentionné précédemment, le choix du mois ou du trimestre auquel attribuer ces chiffres provinciaux d'immigration interne et, plus particulièrement, d'émigration interne est fondé davantage sur des dates administratives ou de traitement plutôt que sur la date réelle d'arrivée ou de départ des personnes (voir *annexe F*).

Annexe F

Tableau F1
Traitement, admissibilité et mois d'arrivée des immigrants internes interprovinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard et problèmes de décalage

Période	Mois du traitement[2]					
	Mars 2007			Avril 2007		
	Mois d'admissibilité	Mois d'arrivée[1]	Arrivées à chaque mois	Mois d'admissibilité	Mois d'arrivée[1]	Arrivées à chaque mois
	Nombre		%	Nombre		%
Août 2006	2	16	8,2	2	…	…
Septembre 2006	4	15	7,7	2	16	11,0
Octobre 2006	20	16	8,2	1	3	2,1
Novembre 2006	16	18	9,3	15	12	8,2
Decembre 2006	15	18	9,3	16	10	6,8
Janvier 2007	16	85	43,8	3	20	13,7
Février 2007	18	0	0,0	12	57	39,0
Mars 2007	18	0	0,0	10	8	5,5
Avril 2007	85	0	0,0	20	0	0,0
Mai 2007	…	…	…	57	0	0,0
Juin 2007	…	…	…	8	0	0,0

Notes:
1. Puisqu'il y a une période d'attente de 3 mois afin d'être admissible, le mois d'arrivé serait de 3 mois précédant le mois d'admissibilité et ce mois est normalement le mois après le mois de traitement (lorsque les cartes santé sont délivrées) si l'application est envoyée lors du mois de l'arrivée à l'Île-du-Prince-Édouard.
2. Pour les mois respectifs de mars et avril 2007: 1) Avril et mai 2007 devraient être les mois d'admissibilité étant donné le traitement des requêtes 2 à 3 semaines précédant le mois d'admissibilité; 2) Janvier et février 2007 devraient être les mois d'arrivée selon la période d'attente de 3 mois, et 3) Octobre et novembre 2006 devraient être les mois de découpage pour antidater le temps passé à l'Île-du-Prince-Édouard avant de s'enregistrer.

Lors du mois de traitement d'avril 2007, la donnée comportant le mois d'admissibilité de novembre 2007 a été transférée à novembre 2006 puisqu'il s'agissait probablement d'une erreur de frappe.

On peut mettre à l'essai l'idée d'obtenir des données plus exactes en décalant les données de trois mois (en raison de la période d'attente ou d'admissibilité de trois mois) à l'aide des microdonnées de l'Île-du-Prince-Édouard pour la période de traitement de mars et d'avril 2007. Lors d'une discussion avec un représentant du ministère de la Santé de l'Île-du-Prince-Édouard, on a découvert que les données sont traitées deux à trois semaines avant la date d'admissibilité d'une personne à la couverture de l'assurance-maladie. Par conséquent, les données mensuelles que nous recevons rendent compte du moment du traitement de la formule de demande et pas nécessairement du mois d'inscription.

De plus, habituellement, les mois d'admissibilité englobent une période rétroactive maximale de six mois avant le mois de traitement, même si une personne était dans la province avant les six mois de la période de traitement (il y a cependant certaines exceptions). Voilà pourquoi il y a un grand nombre de personnes admissibles en octobre 2006 (pour le mois de traitement de mars 2007) et en novembre 2006 (pour le mois de traitement d'avril 2007).

Idéalement, si toutes les personnes faisaient une demande trois mois avant leur date d'admissibilité, alors le mois d'admissibilité correspondrait à un mois après le mois de traitement (à titre d'exemple,

pour les données d'avril 2007, le mois d'admissibilité correspondrait à mai 2007). Dans le cas où le mois de traitement correspond à avril 2007 et le mois d'admissibilité à mai 2007, alors les personnes seraient arrivées dans la province en février 2007.

La présente *annexe* illustre que pour le mois de traitement de mars 2007, 44 % des nouveaux résidents étaient admissibles en janvier 2007; et pour le mois de traitement d'avril, 39 % étaient admissibles en mai 2007. Par conséquent, les demandes traitées en mars proviendraient de personnes arrivées en février 2007 et les demandes traitées en avril 2007 proviendraient de personnes arrivées en janvier 2007. De plus, pour avril, huit personnes devenaient admissibles en juin 2007 et seraient donc arrivées en mars 2007.

Mais cela signifie également que pour le mois de traitement de mars, 56 % des personnes sont arrivées avant janvier 2007 et, pour avril 2007, 66 % des personnes sont arrivées avant février 2007. Ces personnes ne sont pas des nouveaux résidents en date de mars ou d'avril 2007, pas plus qu'elles sont arrivées en janvier ou février 2007, mais c'est la façon dont nous avons interprété ces données et celles d'autres provinces.

On peut raisonnablement présumer que si le mois d'admissibilité vient après le mois du traitement, alors les nouveaux résidents sont arrivés au moins deux mois avant le mois de traitement. Pour ce qui est des mois d'admissibilité qui se trouvent avant le mois de traitement, il est difficile de savoir ce qui en est[18].

18. Incidemment, il y a eu un problème avec une demande pour le mois de traitement d'avril 2006. Le mois d'admissibilité du client correspondait à novembre 2005. À l'examen de la demande, on a découvert que cette personne était arrivée de la Nouvelle-Écosse pour étudier à l'Île-du-Prince-Édouard en 2002. Pendant les études, un étudiant est couvert par l'assurance-maladie de sa province d'origine. Le client a ensuite obtenu son diplôme en mai 2004 et il est probablement resté à l'Île-du-Prince-Édouard. Le client aurait ensuite eu une période d'attente de trois mois avant d'être admissible à la protection du régime d'assurance-maladie de l'Île-du-Prince-Édouard. Si le client avait fait une demande après l'obtention de son diplôme, alors la protection aurait commencé en août 2004. La demande a probablement été effectuée en avril 2006, alors le système a calculé la date d'admissibilité rétroactivement l'établissant à novembre 2005 puisque la période d'admissibilité habituelle rétroactive correspond à six mois avant le mois du traitement. Par conséquent, à l'examen de l'imprimé d'avril 2006, nous aurions considéré que cette personne était arrivée à l'Île-du-Prince-Édouard en février 2006, alors que son émigration réelle de la Nouvelle-Écosse avait eu lieu en 2002.

Annexe G

Tableau G1
Données manquantes des régimes d'assurance-maladie, selon le mois, de 2001 à 2006

Période		T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
2001	Janvier	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Février	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mars	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Avril	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mai	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juin	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juillet	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Août	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Septembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Octobre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Novembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Décembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	..	1	1
2002	Janvier	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Février	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mars	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Avril	1	1	1	1	.	..	1	1	.	1	1	1	1
	Mai	1	1	1	..	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juin	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juillet	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Août	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Septembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Octobre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Novembre	1	1	1	1	.	1	1	..	.	1	1	1	1
	Décembre	1	1	1	1	.	1	1	..	.	1	1	1	1
2003	Janvier	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Février	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mars	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Avril	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mai	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juin	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juillet	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Août	1	1	1	..	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Septembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Octobre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	..	1	1
	Novembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Décembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
2004	Janvier	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Février	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	..	1	1
	Mars	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Avril	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mai	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juin	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juillet	1	1	1	..	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Août	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Septembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Octobre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Novembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Décembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
2005	Janvier	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	..	1
	Février	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	..	1
	Mars	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Avril	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mai	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juin	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juillet	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Août	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Septembre	1	1	1	..	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Octobre	1	1	1	..	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Novembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Décembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
2006	Janvier	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Février	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mars	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Avril	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Mai	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Juin	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	..	1	1
	Juillet	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Août	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Septembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	1	1	1
	Octobre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	..	1	1
	Novembre	1	1	1	1	.	1	1	1	.	1	..	1	1
	Décembre	..	1	1	1	.	1	1	1	.	1	..	1	1

Note :
1. Les données sont disponibles et l'information est entrée électroniquement.

Annexe H

Échantillons de formules d'inscription aux régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux

Pour la Nouvelle-Écosse et le Québec, les formules préimprimées ne sont pas disponibles puisqu'il n'y a pas de formules d'inscription sur papier aux régimes d'assurance-maladie. Les formules sont personnalisées selon le client et son admissibilité.

GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Ministère de la Santé et des Services communautaires
PAGE 1 DE 2

mcp

DEMANDE DE COUVERTURE DE SOINS DE SANTÉ À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
Veuillez lire au verso du formulaire d'importants renseignements sur l'inscription.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date d'admiss.	Date de fin

SECTION A RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS ***(Écrire en caractères d'imprimerie)***

1. Est-ce que vous (ou les personnes à votre charge) avez déjà été inscrits au MCP? ☐ **Oui** ☐ **Non**
   Si OUI, inscrivez sur une feuille séparée les anciens numéros du MCP (si vous les avez) de toutes les personnes que vous désirez inscrire.
2. Quand êtes-vous arrivé à Terre-Neuve-et-Labrador?_____
3. Pour quelle raison êtes-vous déménagé à Terre-Neuve-et-Labrador? ☐ **Travail** ☐ **Études** ☐ **Autre** _____
4. Combien de temps avez-vous l'intention de demeurer à Terre-Neuve-et-Labrador? _____
5. Parmi les personnes à inscrire, y a-t-il des membres : ☐ **des Forces canadiennes** ☐ **des Forces de l'OTAN** ☐ **de la GRC**
   (Cochez la case appropriée, s'il y a lieu)
6. Toutes les personnes à votre charge ont-elles déménagé avec vous à Terre-Neuve-et-Labrador? ☐ **Oui** ☐ **Non**
   Si NON, veuillez fournir une explication _____
7. Habitiez-vous une autre région du Canada avant de déménager à Terre-Neuve-et-Labrador? ☐ **Oui** ☐ **Non**
   Si OUI, quelle province ou quel territoire? _____
8. Habitiez-vous hors du Canada avant de déménager à Terre-Neuve-et-Labrador? ☐ **Oui** ☐ **Non**
   Si OUI, quel pays? _____

SECTION B ADRESSE POSTALE

Rue/ Case postale		Ville/ Municipalité
Province	Code postal	Numéro de téléphone

SECTION C ÉTAT CIVIL

Célibataire ☐	Marié(e) ☐	Veuf (veuve) ☐	Divorcé(e) ☐	Séparé(e) ☐	Conjoint(e) de fait ☐

SECTION D INSCRIVEZ CI-DESSOUS VOTRE NOM ET CELUI DE TOUTES LES PERSONNES QUI PRÉSENTENT UNE DEMANDE DE COUVERTURE DE SOINS DE SANTÉ
(Utilisez une feuille séparée si vous manquez d'espace)

Nom	Tous les prénoms	Nom de jeune fille (s'il y a lieu)	Sexe (M/F)	Date de naissance (AA/MM/JJ)	Numéro d'assurance-maladie de la province où vous résidiez auparavant

SECTION E DÉCLARATION (Toute personne qui fournit de faux renseignements pour obtenir une couverture du régime d'assurance-soins médicaux (MCP) de Terre-Neuve-et-Labrador commet une infraction.)

Je déclare que les renseignements fournis sont exacts et que la (les) personne(s) mentionnée(s) dans le présent formulaire réside(nt) à Terre-Neuve-et-Labrador.

Signature **Date**

Medical Care Plan
22 High Street, P.O. Box 5000
Grand Falls-Windsor, NL, Canada, A2A 2Y4
Téléphone : (709) 292-4000 Télécopieur : (709) 292-4052

Medical Care Plan
Belvedere Building, 57 Margaret's Place, P.O. Box 8700
St. John's, NL, Canada, A1B 4J6
Téléphone: (709) 758-1600 Télécopieur : (709) 758-1694

Sans frais : 1 800 563-1557
www.gov.nl.ca/mcp

Prince Edward Island Health

PO Box 3000
126 Douses Road, Montague
Prince Edward Island, C0A 1R0 Canada
Telephone: (902) 838-0900 / 1-800-321-5492
Fax: (902) 838-0940

Please print all information clearly.
Complete in full and return to above address.

Personal Health Card Application

•

Carte santé personnelle Formulaire de demande

Ministère de la Santé

Île-du-Prince-Édouard

C.P. 3000
126, chemin Douses, Montague
Île-du-Prince-Édouard, C0A 1R0 Canada
Téléphone : (902) 838-0900 / 1-800-321-5492
Télécopieur : (902) 838-0940

Prière d'écrire clairement en lettres moulées.
Veuillez remplir en entier et renvoyer à l'adresse ci-dessus.

For Office Use Only • *À usage interne seulement*

Document No. • *Document n°*		Household No. • *Ménage n°*	
Date eligible • *Date d'admissibilité*	Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*	Status • *Statut*	
Date entered • *Date de saisie*	Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*	Entered by • *Saisi par*	
Date approved • *Date d'approbation*	Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*	Approved by • *Approuvé par*	

Name (surname, first name, initials) • *Nom (nom, prénom, initiales)*			
Birth Date • *Date de naissance* (Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*)	Sex (M/F) • *Sexe (M/F)*	Country and Province of Birth *Pays et province de naissance*	Personal Health Number *Numéro de la carte santé*
Mailing Address • *Adresse postale*		City/Town • *Ville*	
Postal Code • *Code postal*	Home • *Maison* ( )	Telephone No. • *Téléphone* Work • *Travail* ( )	
Spouse (surname, first name, initials) • *Conjoint(e) (nom, prénom, initiales)*			
Birth Date • *Date de naissance* (Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*)	Sex (M/F) • *Sexe (M/F)*	Country and Province of Birth *Pays et province de naissance*	Personal Health Number *Numéro de la carte santé*
1. Dependant (surname, first name, initials) • *Personne à charge (nom, prénom, initiales)*			
Birth Date • *Date de naissance* (Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*)	Sex (M/F) • *Sexe (M/F)*	Country and Province of Birth *Pays et province de naissance*	Personal Health Number *Numéro de la carte santé*
2. Dependant (surname, first name, initials) • *Personne à charge (nom, prénom, initiales)*			
Birth Date • *Date de naissance* (Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*)	Sex (M/F) • *Sexe (M/F)*	Country and Province of Birth *Pays et province de naissance*	Personal Health Number *Numéro de la carte santé*
3. Dependant (surname, first name, initials) • *Personne à charge (nom, prénom, initiales)*			
Birth Date • *Date de naissance* (Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*)	Sex (M/F) • *Sexe (M/F)*	Country and Province of Birth *Pays et province de naissance*	Personal Health Number *Numéro de la carte santé*
4. Dependant (surname, first name, initials) • *Personne à charge (nom, prénom, initiales)*			
Birth Date • *Date de naissance* (Day • *Jour* / Month • *Mois* / Yr. • *Année*)	Sex (M/F) • *Sexe (M/F)*	Country and Province of Birth *Pays et province de naissance*	Personal Health Number *Numéro de la carte santé*

See other side • *Voir au verso*

Application for Registration - Medicare
P.O. Box 5100 Fredericton, N.B. E3B 5G8
Telephone: 1-888-762-8600 toll free or
Out of Province (506) 684-7901

Demande d'inscription - Assurance-maladie
C.P. 5100 Fredericton N.-B. E3B 5G8
Téléphone: 1-888-762-8600 numéro sans frais ou
l'extérieur de la province (506) 684-7901

New Nouveau Brunswick
Health and Wellness
Santé et Mieux-être

If address is incorrect please show corrected address below/
Si l'adresse est inexacte, veuillez faire les corrections ci-dessous

If your mailing address is a box number, rural route or general delivery, provide exact location of residence

Si votre adresse postale est un numéro de boîte, une route rurale ou une livraison générale, veuillez nousindiquer le lieu exact de votre résidence.

IMPORTANT
Both sides of this form MUST be completed as incomplete applications will be returned.

IMPORTANT
On doit prendre soin de bien remplir les deux côtés de la formule. Toute demende incomplète vous sera retournée.

Are you a: ☐ New Resident ☐ Returning Resident

Êtes-vous un(e) résident(e) : ☐ Récent(e) ☐ De retour

Language Preference: ☐ English ☐ French

Langue préférée : ☐ Anglais ☐ Français

"Dependent" means a spouse or child living in New Brunswick.
"Child" means a child, step-child, legally adopted child or legal ward of a registrant who is:

(a) mainly supported by the registrant,
(b) unmarried, and
(c) 19 years of age or younger, or under 21 years and in full-time attendance at a school or university outside of New Brunswick.- Note: Provide name and address of school or university.

«Personne à charge» désigne un conjoint ou un enfant qui habite le Nouveau-Brunswick.
«Enfant» désigne un enfant, un beau-fils ou une belle-fille, un enfant adoptif ou un pupille qui est :

a) à la charge du demandeur;
b) célibataire; et
c) âgé de 19 ans ou moins, ou de moins de 21 ans et qui fréquente à plein temps une école ou une université située à l'extérieur de la province.- Nota : Veuillez indiquer le nom de l'école ou de l'université.

List below your name and all members of your household in accordance with the above definitions:

Veuillez inscrire ci-dessous votre nom ainsi que celui des personnes résidant avec vous selon les définitions ci-dessus :

If applicable, Medicare Number/ N° d'Assurance-maladie le cas échéant	Last Name/Nom de famille	First Name/ Prénom	Organ Donor/ Donneur d'organe Yes/ Oui	No/ Non	Date of Birth/ Date de naissance D/J M/M Y/A	Sex/ Sexe M/F	Marital Status/ État civil	Left N.B. Date de départ du N.-B. D/J M/M Y/A	Entered N.B. Date d'entrée au N.-B. D/J M/M Y/A
	Registrant /Demandeur								
	Spouse/Conjoint								
	Dependents/Personnes à charge								

Reason for absence from New Brunswick. _____ Raison de votre absence du Nouveau-Brunswick

In which Province or Country did you previously reside? _____ Dans quelle province ou quel pays résidiez-vous?

Have you applied for and/or received another provincial health coverage from another province or country? ☐ Yes Oui ☐ No Non

Avez-vous fait une demande et/ou êtes-vous actuellement couvert(e) en vertu d'un autre régime d'assurance-maladie provincial ou d'un autre pays?

35-5012 (5/01)

OVER/AU VERSO

Ontario

Assurance-santé de l'Ontario

Instructions

Réservé au microfilm

Si vous ***arrivez ou revenez*** en Ontario, remplissez les sections A, B, C et D.
Si vous ***renouvelez*** votre carte Santé avec photo, remplissez les sections A et D.

Reportez-vous à la Liste des documents que vous devrez produire pour faire votre demande.

Veuillez écrire en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

Remplacer

A. Renseignements personnels

Nom de famille | Prénom | Deuxième prénom | Sexe ☐ M ☐ F

Date de naissance aaaa mm jj | Langue officielle de préférence ☐ anglais ☐ français | Avez-vous déjà eu un numéro d'Assurance-santé de l'Ontario? ☐ oui ☐ non | Dans l'affirmative, quel était ce numéro?

Numéro de téléphone à votre domicile ( ) | Numéro de téléphone au travail ou ailleurs ( ) poste

Adresse postale | Appartement | Numéro et rue ou numéro de case postale, R.R., poste restante

Ville | Province | Code postal | Pays

Adresse du domicile *(si différente de l'adresse ci-haut mentionnée)* | Appartement | Numéro et nom de rue, ou lot, concession et canton

Ville | Province **ON** | Code postal | Pays **CANADA** | Date du déménagement à cette adresse aaaa mm jj

B. Résidents qui arrivent ou reviennent en Ontario

Où habitiez-vous avant de déménager? *(Numéro d'appartement, numéro et nom de rue)* | Ville

Province/État | Pays | Quand avez-vous quitté l'adresse ci-dessus? aaaa mm jj

Quand êtes-vous arrivé en Ontario? aaaa mm jj | Quand êtes-vous devenu résident permanent en Ontario? aaaa mm jj | Pendant combien de temps avez-vous l'intention d'habiter en Ontario? ☐ en permanence ☐ de façon temporaire

Si vous habitiez ailleurs au Canada, étiez-vous couvert par un régime d'assurance-maladie du gouvernement? ☐ oui ☐ non | Dans l'affirmative, quel était votre numéro d'assurance-maladie?

Êtes-vous un citoyen canadien de retour au Canada? ☐ oui ☐ non | Êtes-vous un immigrant de retour au Canada? ☐ oui ☐ non | Êtes-vous un immigrant nouvellement arrivé? ☐ oui ☐ non

Avez-vous récemment quitté les Forces canadiennes ou la GRC? ☐ non ☐ oui *(date de votre départ)* aaaa / mm / jj | Avez-vous récemment quitté un pénitencier fédéral? ☐ non ☐ oui *(date de votre libération)* aaaa / mm / jj | Êtes-vous étudiant? ☐ oui ☐ non

C. Citoyenneté ou statut d'immigrant

☐ Canadien(ne) ☐ Autochtone *(selon la Loi sur les Indiens)* ☐ Immigrant(e) admis(e) ☐ Réfugié au sens de la Convention ☐ Autre *(précisez)* _____

D. Entente

Je confirme que :

- L'Ontario sera mon lieu de domicile permanent et principal et continuera de l'être.
- Je serai physiquement présent en Ontario pendant au moins cinq mois (153 jours) au cours de toute période de 12 mois.
- Si je suis l'auteur d'une nouvelle demande d'inscription à l'assurance-maladie au Canada ou si ma protection d'assurance-maladie au Canada a été interrompue, je ne m'absenterai pas de l'Ontario pendant plus de 30 jours au cours des premiers 183 jours suivant immédiatement la date à laquelle ma résidence en Ontario sera établie.
- Les renseignements que j'ai fournis dans la présente demande et dans les documents exigés sont véridiques et exacts.

Je comprends que :

- Que j'aviserai dans un délai de 30 jours le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de tout changement de nom, d'adresse, de statut d'immigrant(e) ou de citoyen(ne).
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée peut vérifier mon statut de résident et tout renseignement que j'ai fourni dans la présente demande et dans les documents exigés.
- Ces renseignements peuvent être recueillis par le gouvernement et des organismes non gouvernementaux et communiqués à ceux-ci aux fins de vérification, si la loi le permet.
- Le fait de fournir sciemment des renseignements erronés dans la présente demande constitue une infraction.

Signature ☐ de l'auteur de la demande ☐ du tuteur légal ☐ du père ou de la mère ☐ du mandataire d'une procuration X | Imprimer | Date Jul 05, 2007

Les renseignements personnels décrits dans la présente formule sont réunis aux fins d'évaluation de l'admissibilité à l'assurance-santé, de planification et de coordination des services de santé et d'administration de la *Loi sur l'assurance-santé* et de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario*. Ces renseignements sont réunis et utilisés à ces fins en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*, L.R.O. 1990, chap. H. 6, art. 4(2), 2(9) et 4.1 (1) et (2) et de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. O. 10, art. 13 (1) et (2). Les renseignements réunis peuvent être vérifiés en les comparant aux renseignements obtenus d'autres organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux, si la loi l'autorise. Pour plus de précisions sur la collecte de ces renseignements, veuillez faire le 1 800 268–1154 ou, à Toronto, le 416 314–5518 ou écrire au directeur, Direction de l'inscription et des demandes de règlement, C.P. 48, 8e étage, 49, Place d'Armes, Kingston ON K7L 5J3.

Réservé au ministère	Health Number	Version code	Processing Clerk: Date	Number	Initials

Citizenship	Name on document		Cit type	Effective date	End date
	Document type	Issued by	Document no.		Client ID
Res.	Document type	Document source	Ident. Document type	Document source	Organ donor	Exemptions ☐ A ☐ P ☐ S

0265–82 (05/06) ©Queen's Printer for Ontario, 2005 ©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005 7530–4460

REGISTRATION FORM
FORMULE D'INSCRIPTION

Manitoba Health Insured Benefits Branch
300 Carlton St.
Winnipeg, MB R3B 3M9
(204) 786-7101
(204) 783-2171 (Fax)

Santé Manitoba Direction des services assurés
300, rue Carlton
Winnipeg MB R3B 3M9
(204) 786-7101
(204) 783-2171 (Fax)

LIST ONLY THOSE MEMBERS OF THE FAMILY WHO RESIDE IN MANITOBA
NE NOMMEZ QUE LES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI RÉSIDENT AU MANITOBA

REGISTRANT SURNAME *NOM DE LA PERSONNE À INSCRIRE*	FIRST NAME *PRÉNOM*	INITIALS *INITIALES*	X ms mx ms	BIRTHDATE *DATE DE NAISSANCE* Day/Jour	Mo/Mois	Yr/Année
SPOUSE *NOM DU CONJOINT*	FIRST NAME *PRÉNOM*	INITIALS *INITIALES*				

LIST ALL CHILDREN UNDER 18 YEARS OF AGE WHO ARE DEPENDENT UPON THE REGISTRANT FOR SUPPORT AND WHO ARE NOT OTHERWISE REGISTERED WITH MANITOBA HEALTH.
DONNEZ LES NOMS DE TOUTES LES PERSONNES À CHARGE DE MOINS DE 18 ANS DE LA PERSONNE À INSCRIRE, QUI NE SONT PAS DÉJÀ INSCRITS AUPRÈS DE SANTÉ MANITOBA.

SURNAME *NOM*	FIRST NAME *PRÉNOM*	INITIALS *INITIALES*	X ms mx ms	BIRTHDATE *DATE DE NAISSANCE* Day/Jour	Mo/Mois	Yr/Année

REGISTRANT'S MAILING ADDRESS
ADRESSE POSTALE DE LA PERSONNE À INSCRIRE

CITY OR TOWN *VILLE OU VILLAGE*	MUNICIPALITY *MUNICIPALITÉ*	POSTAL CODE *CODE POSTAL*	MUN. *MUN.*

RESIDENCE ADDRESS (IF DIFFERENT FROM ABOVE) ADRESSE DU DOMICILE (SI ELLE DIFFÈRE DE L'ADRESSE SUSMENTIONNÉE)	REGISTRANT'S EMPLOYER EMPLOYEUR DE LA PERSONNE À INSCRIRE	Group N° *No de groupe*

DATE OF EMPLOYMENT DATE D'EMPLOI Day/Jour Mo/Mois Yr/Année	DATE OF REGISTRATION DATE DE L'INSCRIPTION Day/Jour Mo/Mois Yr/Année	TELEPHONE NO./ *N° DE TÉLÉPHONE* HOME / DOM.	SOCIAL INSURANCE NO. *N° D'ASSURANCE SOCIALE* REGISTRANT / *PERSONNE À INSCRIRE* SPOUSE / *CONJOINT*

IF RETURNING CANADIAN, ATTACH COPY OF CANADIAN PASSPORT OR PROOF OF CANADIAN CITIZENSHIP.
SI VOUS ÊTES CANADIEN DE RETOUR, ANNEXEZ À LA PRÉSENTE UNE COPIE DE VOTRE PASSEPORT OU UNE PREUVE DE VOTRE CITOYENNETÉ CANADIENNE.

IF FROM OUTSIDE CANADA, ATTACH PERMANENT RESIDENT DOCUMENTS OR EMPLOYMENT AUTHORIZATION.
SI VOUS ÊTES DE L'EXTERIEUR DU CANADA, ANNEXEZ À LA PRÉSENTE UNE COPIE DE VOS DOCUMENTS DE RÉSIDENT PERMANENT OU DE VOTRE AUTORISATION À EXERCER UN EMPLOI.

I CERTIFY THAT THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS TRUE. SECTION 42 OF THE HEALTH SERVICES INSURANCE ACT PROVIDES FOR A FINE OF UP TO $5,000.00 FOR A PERSON CONVICTED OF MAKING FALSE AND MISLEADING STATEMENTS.
J'ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS DANS LA PRÉSENTE FORMULE SONT EXACTS. LA LOI SUR L'ASSURANCE-MALADIE PRÉVOIT UNE AMENDE D'AU PLUS 5.000 $ POUR TOUTE PERSONNE RECONNUE COUPABLE D'UNE DÉCLARATION FAUSSE ET TROMPEUSE.

Signature of Registrant / *Signature de la personne à inscrire* — Signature of Authorized Agent / *Signature de l'agent autorisé*

FOR OFFICE USE ONLY / ESPACE RÉSERVÉ

Cov. A/T *Assur. A/T*	REGISTRATION NO. *N° D'IMMATRICULATION*	COVERAGE DATE *PRISE D'EFFET* Day/Jour Mo/Mois Yr/Année	DEPT./CLERK N°. *MIN. ET N° DU COMMIS*	

SINGLE *CÉLIBATAIRE* | WIDOWED *VEUF(VE)* | DIVORCED *DIVORCÉ(E)* | MARRIED *MARIÉ(E)* | SEPARATED *SÉPARÉ(E)* | COMMON-LAW *CONJOINT DE FAIT*

If Married, Give Spouse's Maiden Name
Nom de jeune fille de votre femme, le cas échéant

Date of Departure If You Were Previously a Resident of Manitoba
Date de départ, si vous habitiez auparavant au Manitoba
DAY/JOUR | MO/MOIS | YR/ANNÉE

PREVIOUS MANITOBA HEALTH REGISTRATION NO.
ANCIEN N° D'IMMATRICULATION À SANTÉ MANITOBA

If You Were Listed as a Dependent, Give Parents' Registration No.
Si vous étiez inscrit(e) comme personne à charge, indiquez le numéro d'immatriculation de vos parents.

If Parents' Registration No. Not Available, Give Their Names, Birthdates and Address.
Si vous n'avez pas le numéro d'immatriculation de vos parents, donnez leurs noms, dates de naissance et adresses.

If Discharged From The Armed Services, Federal Institution or R.C.M.P., Indicate Date of Discharge.
Si vous avez été libéré(e) des forces armées, institutions fédérales ou de la G.R.C., indiquez la date de libération.
DAY/JOUR | MO/MOIS | YR/ANNÉE

Date of Arrival in Manitoba
Date d'arrivée au Manitoba
DAY/JOUR | MO/MOIS | YR/ANNÉE

If family arriving at a later date, indicate their date of arrival
Si votre famille arrive à une date plus tard, indiquez la date de leur arrivée
DAY/JOUR | MO/MOIS | YR/ANNÉE

Address in Full Before Arrival in Manitoba
Adresse au complet avant votre arrivée au Manitoba

Is Your Stay Permanent? ☐ YES ☐ NO
Avez-vous l'intention de demeurer de façon permanente au Manitoba ☐ OUI ☐ NON

If "No", When Do You Intend To Leave Manitoba?
Dans la négative, quand pensez-vous quitter la province?
DAY/JOUR | MO/MOIS | YR/ANNÉE

If From Another Province, state Registration No.
Si vous venez d'une autre province, indiquez votre numéro d'immatriculation

FORMULE M.H.79
RET.P.
(MG-1003) 10/00

M.H. COPY/*EXEMPLAIRE DE S.M.*

Saskatchewan

A. Former Province Health Number | Last Name | First and Middle Name(s) | Birthdate YY MM DD | Sex | Marital Status 1-Never Married 2-Marr. 3-C/Law 4-Sep. 5-Div. 6-Wid. | Social Insurance Number | Indian Status Registry Number (If Applicable)

Mailing Address: Number, Street, Apt. #, Rural Route, Site, Box or Box Number | City, Town, Village or Hamlet | Postal Code | Telephone (Home)

Residence Address if different than mailing address: Number, Street, Apt. # | City, Town, Village or Hamlet | Postal Code | Land Location in Rural Municipality of _____ R.M.# _____

OR

1/4 Section | Section | Township | Range | W-

Alternate or Seasonal Address: | City, Town, Village or Hamlet | Postal Code | Telephone (Alternate)

B. Occupation | Employer Name | Employer Address | Postal Code | Telephone (Work)

Occupation (Spouse) | Employer Name | Employer Address | Postal Code | Telephone (Work)

Name of Contact Person not living with you | Contact Address | Postal Code | Telephone (Contact)

C. Citizenship Status ☐ A. Canadian Citizen ☐ B. Landed Immigrant ☐ C. Student Visa ☐ D. Employment Visa ☐ E. Canadian Citizen returning from another country ☐ F. Other (specify) _____

If status is B, C, D or F, you must attach a copy of immigration record and provide the following:

Visa Effective Date _____ (YY MM DD) Visa Expiry Date _____ (YY MM DD) Date of Entry into Canada _____ (YY MM DD) Port of Entry _____

If status is C, Section G must be completed.
If status is D, Sections I and J must be completed.
If status is E, you must provide proof of Canadian Citizenship and provide the following: Date of Entry into Canada _____ (YY MM DD) and Port of Entry _____

D. Was any person listed in A above previously a resident of Saskatchewan? ☐ Yes ☐ No If yes, provide full name if different than in A above.

Name _____ Name _____ Date of departure from Saskatchewan _____ (YY MM DD)

Is spouse (married/common law) already registered with Saskatchewan Health? ☐ Yes ☐ No If yes,

Full Name _____ Date of Birth _____ Sask. Health Card Number _____

Saskatchewan (suite)

E. Province or country of last residence _____ Date current residence established in Saskatchewan _____ YY MM DD

Do you intend to make Saskatchewan your permanent residence? ☐ Yes ☐ No If no, on what date will you leave Saskatchewan _____ YY MM DD

Did your spouse accompany you? ☐ Yes ☐ No ☐ N/A When will she/he join you? _____ YY MM DD

Did all of your dependent children accompany you? ☐ Yes ☐ No If no, when will they join you? _____ YY MM DD

F. How many months each year will you be physically present in Saskatchewan? _____

G. Will you or your spouse (married/common law) be attending an educational or training institution on a full time basis? ☐ Yes ☐ No
Is your presence in Saskatchewan specifically for the purpose of education? ☐ Yes ☐ No
Will you and your spouse (married/common law) remain in Saskatchewan upon completion of studies? ☐ Unknown ☐ Yes ☐ No
Name and location of educational or training institution _____
Faculty _____ Year of studies _____ Duration of studies in Saskatchewan _____ Years _____ Months
Have you informed your home province or territory that you are a student in Saskatchewan? ☐ Yes ☐ No
Have you been refused coverage by your home province or territory? ☐ Yes ☐ No If yes, coverage termination date _____ YY MM DD

H. Members of the Canadian Armed Forces and the R.C.M.P. are exempt. Are you or your spouse members of the C.A.F. or R.C.M.P.? ☐ Yes ☐ No

If yes, full name and birth date of exempt person _____ _____ YY MM DD

If discharged from C.A.F., R.C.M.P. or other federal responsibility, within the last 3 months provide date of discharge. _____ YY MM DD

I. Will you be working outside of Saskatchewan? ☐ Yes ☐ No If yes, specify

(a): city/province/state or country where you will be located _____

(b): duration of employment outside Saskatchewan: From _____ To _____

J. Will you be working in Saskatchewan on a temporary or casual basis? ☐ Yes ☐ No

If yes, specify duration: From _____ To _____

K. I hereby declare that the information given on this application is correct.
I understand that the information I have supplied on this application may be used for administering other Saskatchewan government programs.

_____ Signature _____ Date

It is an offence to wilfully give false information.

THE REQUIRED IDENTIFICATION MUST ACCOMPANY THE APPLICATION

FOR OFFICE USE ONLY
Applicant identification

Driver's PIC Number/Jurisdiction _____

Birth Certificate Number/Jurisdiction _____

Canada Immigration Number _____

Passport Number/Jurisdiction _____

Other (specify) _____

Family Number _____

Coverage Type _____

Coverage Effective Date _____ YY MM DD

Coverage Expiry Date _____ YY MM DD

COMMENTS:

_____ Health Registration Authorized Signature

Alberta (Ancien formulaire d'enregistrement)

Alberta
HEALTH AND WELLNESS

AHC0102

Application for Alberta Health Care Insurance Plan Coverage

Mailing Address
Alberta Health and Wellness
PO Box 1360 Stn Main
Edmonton AB T5J 2N3

Office Address
10025 Jasper Ave Edmonton,
or 727 7 Ave SW Calgary

Telephone
(780) 427-1432 Edmonton
Toll free within Alberta at
310-0000 then (780) 427-1432
Fax (780) 422-0102
Website
www.health.gov.ab.ca

All required documents (see page 2) must be submitted for this application to be processed. Please submit your application and required documents to the address indicated above.

For Office Use Only

A	I	L	R	
S	I	L	R	
G	I	L	R	

Section A1 - Applicant's personal information *(Please print)*

Title *(e.g. Mr, Mrs, Miss, Ms, Dr, Rev, Sr)* | Last name

First name | Middle name | Office use

Birthdate Y Y Y Y M M D D | Male/Female | Marital status *(check one)* ☐ Single ☐ Married ☐ Separated ☐ Divorced ☐ Widowed ☐ Adult interdependent relationship

Mailing address

City/Town | Province/Territory | Postal code

Legal land description or physical address *(if providing a P.O. Box or rural address)* | City/Town | Province/Territory | Postal code

Citizenship or immigration status → *(If not a Canadian citizen, include a clear photocopy of Canada entry document(s) with this application.)* ☐ Canadian ☐ Landed immigrant ☐ Other, *specify status:*

Date permanent residence established in Alberta Y Y Y Y M M D D | Date of arrival in Canada *(if applicable)* Y Y Y Y M M D D | Arrived in Alberta from *(Province/Territory/Country)* | Previous province/territory medical plan number

Section A2 - Spouse's/Partner's personal information

Title *(e.g. Mr, Mrs, Miss, Ms, Dr, Rev, Sr)* | Last name

First name | Middle name | Office use

Birthdate Y Y Y Y M M D D | Male/Female | Marital status *(check one)* ☐ Single ☐ Married ☐ Separated ☐ Divorced ☐ Widowed ☐ Adult interdependent relationship

Citizenship or immigration status → *(If not a Canadian citizen, include a clear photocopy of Canada entry document(s) with this application.)* ☐ Canadian ☐ Landed immigrant ☐ Other, *specify status:*

Date permanent residence established in Alberta Y Y Y Y M M D D | Date of arrival in Canada *(if applicable)* Y Y Y Y M M D D | Arrived in Alberta from *(Province/Territory/Country)* | Previous province/territory medical plan number

Section B - Alberta Residency *(Please answer all questions)*

1. **Why are you applying for Alberta Health Care Insurance Plan (AHCIP) coverage?** *(please X all that apply)*

A ☐ New resident of Alberta
B ☐ Returning Alberta resident
C ☐ No longer a dependant on parent's AHCIP account
D ☐ Marriage, separation or divorce (currently covered on an AHCIP account)
E ☐ Released from RCMP, Armed Forces or federal correctional institute
F ☐ Other, *specify:* _____

If you indicated C, D, E or F in question 1, please provide the following:

- Date of event Y Y Y Y M M D D
- Alberta Personal Health Number *(if known)* _____

2. **Do you, your spouse/partner and dependants** ***(if applicable)*** **intend to reside in Alberta permanently?**

If you answered no, please explain and provide length of stay:

Applicant	☐ Yes	☐ No	_____
Spouse/partner	☐ Yes	☐ No	_____
Dependants	☐ Yes	☐ No	_____

If you indicated C or D in question 1 and you are not a new or returning resident you do not have to attach registration validation documents.

Section C - Declaration

- I certify that I am a resident of Alberta and any dependants listed are also residents of Alberta as defined on page one of this application.
- I declare that all information provided on this application is true and correct, and I authorize the Minister of Health and Wellness to verify this information with immigration authorities, agencies and other persons as appropriate.

Signature of Applicant	Date	Home phone number	Work phone number	Ext.
X		( )	( )	
Signature of Spouse/Partner	**Date**	**Home phone number** *(if different than applicant)*	**Work phone number**	**Ext.**
X		( )	( )	

AHC0102 (2005/05) *Please provide personal information for your dependants on page 4.* Page 3

Alberta (Nouveau formulaire d'enregistrement en ligne le 21 septembre 2007)

Alberta Health and Wellness

Application for Alberta Health Care Insurance Plan Coverage

Insurance Plan Coverage Information

Who should apply?

All **permanent residents** of Alberta must register themselves and their **dependants** with the Alberta Health Care Insurance Plan.

Who is considered a permanent Alberta resident?

A permanent Alberta resident is a person who has the legal right to remain in Canada, makes Alberta his/her permanent home, and is present in Alberta at least 6 months a year.

Who is a dependant?

A dependant includes:

- an Alberta resident who is the spouse/partner of the applicant;
- a child who is under 21, single and wholly dependent on the applicant;
- a single child over 21 years old who is wholly dependent because of physical or mental disability; or
- a child who is 21-25, single, and attending school or university full time.

When does coverage start?

If you are moving to Alberta from within Canada you are eligible for coverage on the 1st day of the 3rd month following the date you establish permanent residency here.
If you are moving from outside Canada you are eligible for coverage on the date you arrive.

Do I have to pay for coverage?

Yes. In Alberta, we charge monthly premiums for Alberta Health Care Insurance Plan coverage. Premiums are billed from the effective date of coverage. Premiums may be submitted directly or by an employer, association or union on behalf of the account holder. Payment is required even if you do not receive health care services.

Seniors (65+) and dependants covered under their account do not have to pay Alberta Health Care Insurance Plan premiums. Seniors are required to present proof of age in order to receive premium-free coverage.

What if I can't afford to pay my monthly premiums?

Premium assistance may be available for Albertans with lower incomes. Contact our office for more information.

For more information, please refer to the enclosed brochure, visit our website at www.health.alberta.ca or contact an Alberta Health and Wellness office (see page 5).

Required Documentation

In order to process your application for Alberta Health Care Insurance Plan coverage, you must include **photocopies** *(front and back, if applicable)* of documents proving your **Alberta residency**, **identity**, and **legal entitlement to be in Canada**. Examples of these documents are listed below. **If you do not submit these documents, your application can not be processed. Please do not send originals as we can not guarantee their safe return.**

Alberta residency	Government issued photo identification	Legal entitlement to be in Canada
One of the following in either applicant's or spouse/partner's name. • Current Alberta driver's licence • Current Alberta registries ID Card • Current utility bills for an Alberta residence	• Canadian/Non-Canadian passport • Canadian citizenship card • Permanent Resident Card • Federal identification card • Current Alberta/provincial/territorial driver's licence	• Canadian passport • Canadian citizenship card • Canadian birth certificate • Permanent Resident Card • Canada entry document • Nexus card • Baptisimal certificate

AHC0102 (2007/08)

Alberta Health and Wellness

Application for Alberta Health Care Insurance Plan Coverage

Section A - Applicant's personal information

Important: Before you continue, please ensure you attach a photocopy ***(front and back, if applicable)*** of ONE document from EACH of the groups listed below. **Incomplete applications will be returned.**

Alberta residency — **Either you or your spouse/partner can provide this document.** Your document MUST show your **name and current Alberta address**. The address on your document must be the same on this application.

Photo identification — A piece of government issued identification which shows your **name and birthdate**.

Legal entitlement to be in Canada — A piece of identification which shows your **legal entitlement to be or to remain in Canada.**

See information page for more details

For Office Use Only				
A	I	L	R	
S	I	L	R	
G	I	L	R	

Applicant information

Title (e.g. Mr, Mrs, Dr) — For Office Use Only

My last name is

My first name is

My middle name is

My birthdate is Y Y Y Y | M M | D D — ☐ Male ☐ Female

My marital status is
☐ Single ☐ Married ☐ Partner
☐ Separated ☐ Divorced ☐ Widowed

My current mailing address is

City/Town

Province/Territory — Postal code

*If you have a rural route, site or P.O. box as your mailing address, please provide your **legal land description** or **location of residence** below:*

Applicant's citizenship

I am a: ☐ Canadian citizen
☐ Permanent resident
☐ Other *(specify status)*

Why are you applying?

Please answer A OR B

A - I am applying because...

I am: ☐ a new Alberta resident
☐ a returning Alberta resident

- I established permanent residence in Alberta on: Y Y Y Y | M M | D D
- I arrived in Canada on: *(if applicable)* Y Y Y Y | M M | D D
- My last place of residence was:
- My previous province/territory medical plan number was:
- I intend to live in Alberta for the next six months or longer: ☐ Yes ☐ No
  If you answered NO, explain and state how long you intend to stay in Alberta.

B - I am applying because...

I am: ☐ No longer a dependant on my parent's account
☐ Married, separated or divorced and already covered
☐ Released from the RCMP, Canadian Forces or federal institute
Where were you released? _____ province/country
☐ Other, specify:

- Date of event: Y Y Y Y | M M | D D
- Personal health number *(if known)*
- I intend to live in Alberta for the next six months or longer: ☐ Yes ☐ No
  If you answered NO, explain and state how long you intend to stay in Alberta.

If you have a spouse/partner, please proceed to page 2 and complete Section B.
If you have other dependants, please proceed to page 3 and complete Section C.
If you do not have dependants, please proceed to page 5 and complete Section D.

AHC0102 (2007/08) Page 1

Section B - Spouse's/Partner's personal information

Important: If you have a spouse or partner, please ensure you attach a **photocopy** ***(front and back, if applicable)*** of ONE document from EACH of the groups listed on page 1.

Incomplete applications will be returned.

Spouse/Partner information

Title (e.g. Mr, Mrs, Dr) | **For Office Use Only**

My last name is

My first name is

My middle name is

My birthdate is Y Y Y Y | M M | D D ☐ Male ☐ Female

My marital status is
☐ Single ☐ Married ☐ Partner
☐ Separated ☐ Divorced ☐ Widowed

My current mailing address is different from the applicant.
☐ Yes ☐ No If yes, my address is

City/Town

Province/Territory | Postal code

Reason for **different** address from applicant

Spouse's/Partner's citizenship

I am a: ☐ Canadian citizen
☐ Permanent resident
☐ Other *(specify status)*

Why are you applying?

Please answer A OR B

A - I am applying because...

I am: ☐ a new Alberta resident
☐ a returning Alberta resident

- I established permanent residence in Alberta on: Y Y Y Y | M M | D D
- I arrived in Canada on: *(if applicable)* Y Y Y Y | M M | D D
- My last place of residence was:
- My previous province/territory medical plan number was:
- I intend to live in Alberta for the next six months or longer: ☐ Yes ☐ No
  If you answered NO, explain and state how long you intend to stay in Alberta.

B - I am applying because...

I am: ☐ No longer a dependant on my parent's account
☐ Married, separated or divorced and already covered
☐ Released from the RCMP, Canadian Forces or federal institute
Where were you released? province/country
☐ Other, specify:

- Date of event: Y Y Y Y | M M | D D
- Personal health number *(if known)*
- I intend to live in Alberta for the next six months or longer: ☐ Yes ☐ No
  If you answered NO, explain and state how long you intend to stay in Alberta.

If you have other dependants, please proceed to page 3 and complete Section C.

If you do not have dependants, please proceed to page 5 and complete Section D.

AHC0102 (2007/08)

Page 2

Section C - Dependant personal information

Important: If your dependant is not a Canadian citizen, please provide a **copy of their Canada entry document.**

See information page for more details

First dependant's information

Title (e.g. Mr, Miss, Ms) | For Office Use Only

My dependant's last name is

My dependant's first name is

My dependant's middle name is

My dependant's birthdate is Y Y Y Y | M M | D D ☐ Male ☐ Female

Please provide the Personal Health Number of your dependant (if previously registered in Alberta)

Second dependant's information

Title (e.g. Mr, Miss, Ms) | For Office Use Only

My dependant's last name is

My dependant's first name is

My dependant's middle name is

My dependant's birthdate is Y Y Y Y | M M | D D ☐ Male ☐ Female

Please provide the Personal Health Number of your dependant (if previously registered in Alberta)

First dependant's citizenship

My dependant is a:

☐ Canadian citizen

☐ Permanent resident

☐ Other *(specify status)*

Second dependant's citizenship

My dependant is a:

☐ Canadian citizen

☐ Permanent resident

☐ Other *(specify status)*

My first dependant

Is a: ☐ new Alberta resident ☐ returning Alberta resident

- who established permanent residence in Alberta on: Y Y Y Y | M M | D D
- who arrived in Canada on: *(if applicable)* Y Y Y Y | M M | D D
- who intends to live in Alberta for the next six months or longer: ☐ Yes ☐ No
  If you answered NO, explain and state how long he/she intends to stay in Alberta.

My dependant's

- Last place of residence was:
- Previous province/territory medical plan number was:

My second dependant

Is a: ☐ new Alberta resident ☐ returning Alberta resident

- who established permanent residence in Alberta on: Y Y Y Y | M M | D D
- who arrived in Canada on: *(if applicable)* Y Y Y Y | M M | D D
- who intends to live in Alberta for the next six months or longer: ☐ Yes ☐ No
  If you answered NO, explain and state how long he/she intends to stay in Alberta.

My dependant's

- Last place of residence was:
- Previous province/territory medical plan number was:

If you have more than two dependants, please proceed to page 4.
If you do not have any more dependants, please proceed to page 5, Section D.

AHC0102 (2007/08) Page 3

Section C - Dependant personal information *(continued)*

See information page for more details

Third dependant's information

Title (e.g. Mr, Miss, Ms) | For Office Use Only

My dependant's last name is

My dependant's first name is

My dependant's middle name is

My dependant's birthdate is Y Y Y Y | M M | D D ☐ Male ☐ Female

Please provide the Personal Health Number of your dependant (if previously registered in Alberta)

Fourth dependant's information

Title (e.g. Mr, Miss, Ms) | For Office Use Only

My dependant's last name is

My dependant's first name is

My dependant's middle name is

My dependant's birthdate is Y Y Y Y | M M | D D ☐ Male ☐ Female

Please provide the Personal Health Number of your dependant (if previously registered in Alberta)

Third dependant's citizenship

My dependant is a:

☐ Canadian citizen

☐ Permanent resident

☐ Other *(specify status)*

Fourth dependant's citizenship

My dependant is a:

☐ Canadian citizen

☐ Permanent resident

☐ Other *(specify status)*

My third dependant

Is a: ☐ new Alberta resident ☐ returning Alberta resident

- who established permanent residence in Alberta on: Y Y Y Y | M M | D D
- who arrived in Canada on: *(if applicable)* Y Y Y Y | M M | D D
- who intends to live in Alberta for the next six months or longer: ☐ Yes ☐ No
  If you answered NO, explain and state how long he/she intends to stay in Alberta.

My dependant's

- Last place of residence was:
- Previous province/territory medical plan number was:

My fourth dependant

Is a: ☐ new Alberta resident ☐ returning Alberta resident

- who established permanent residence in Alberta on: Y Y Y Y | M M | D D
- who arrived in Canada on: *(if applicable)* Y Y Y Y | M M | D D
- who intends to live in Alberta for the next six months or longer: ☐ Yes ☐ No
  If you answered NO, explain and state how long he/she intends to stay in Alberta.

My dependant's

- Last place of residence was:
- Previous province/territory medical plan number was:

If you have more than four dependants, please list their information on a separate sheet.
If you do not have more than four dependants, please proceed to page 5, Section D.

AHC0102 (2007/08)

Page 4

Section D - Declaration(s)

Important: **Both the applicant and spouse or partner (if applicable) must sign this declaration in order for the application to be processed.**

Unsigned forms will be returned.

Applicant Declaration

- I certify that I am a resident of Alberta and any dependants listed are also residents of Alberta as defined on the information page of this application.
- I declare all the information on this application is true and correct, and I authorize the Minister of Health and Wellness to verify this information with immigration authorities, agencies and other persons as appropriate.

Signature	Date
X	Y Y Y Y | M M | D D

Home phone number	Work phone number	Ext.
( )	( )	

Spouse or Partner Declaration

- I certify that I am a resident of Alberta and any dependants listed are also residents of Alberta as defined on the information page of this application.
- I declare all the information on this application is true and correct, and I authorize the Minister of Health and Wellness to verify this information with immigration authorities, agencies and other persons as appropriate.

Signature	Date
X	Y Y Y Y | M M | D D

Home phone number *(if different than applicant)*	Work phone number	Ext.
( )	( )	

Did you remember to...

- ✓ Include photocopies (front and back if applicable) of all required documents? (Please do not send originals.)
- ✓ Fill out all applicable information?
- ✓ Did you and your spouse/partner (if applicable) sign the above declaration(s)?

Contact information

Mailing Address
Alberta Health and Wellness
PO Box 1360 Stn Main
Edmonton AB T5J 2N3

Office Address
10025 Jasper Ave Edmonton,
or 727 7 Ave SW, Calgary

Telephone
(780) 427 1432 Edmonton
Toll-free within Alberta at
310 0000 then (780) 427 1432

Fax (780) 422 0102

Website
www.health.alberta.ca

The information on this form is being collected and used by Alberta Health and Wellness pursuant to section 20(a) and (b) of the *Health Information Act* and section 33 (c) of the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* for the purpose of determining your and your dependants' eligibility to receive coverage under the Alberta Health Care Insurance Plan. If you have any questions regarding the collection and usage of this information, please contact the Client Services Branch at the address or telephone numbers above.

AHC0102 (2007/08)

Page 5

Note: La recherche effectuée dans le cadre de ce document est basée sur l'information de l'ancien formulaire d'enregistrement d'assurance-maladie de l'Alberta. En septembre 2007, l'Alberta a produit un nouveau formulaire plus approfondi.

HealthInsuranceBC
Your connection with Medical Services Plan and PharmaCare.

Mailing Address:
PO Box 9035 Stn Prov Govt
Victoria BC V8W 9E3

Telephone:
Vancouver 604 683-7151
Other Areas
Within BC 1 800 663-7100
Facsimile: 250 405-3595
www.hibc.gov.bc.ca

MEDICAL SERVICES PLAN
APPLICATION FOR ENROLLMENT

Residents of BC are required, by law, to enroll themselves and their dependents with MSP.
Before completing this application, please read **IMPORTANT INFORMATION**, Section 7, on next page.

Personal information on this form is collected under the authority of the *Medicare Protection Act*. The information will be used to determine residency in BC and determine eligibility for provincial health care benefits. If you have any questions about the collection of this information, contact a Health Insurance BC client service representative at the address or telephone numbers shown above. Personal information is protected from unauthorized use and disclosure in accordance with the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* and may be disclosed only as provided by that Act.

1 APPLICANT INFORMATION – *PLEASE PRINT*

LEGAL NAME: FIRST | SECOND | SURNAME

BIRTHDATE MM DD YYYY | GENDER ❑ M ❑ F | HOME PHONE NUMBER ( ) | WORK PHONE NUMBER ( )

RESIDENTIAL ADDRESS | MAILING ADDRESS (if different from residential address)

POSTAL CODE | POSTAL CODE

2 RESIDENCE AND CITIZENSHIP/IMMIGRATION INFORMATION

RESIDENT means a person who is a citizen of Canada or is lawfully admitted to Canada for permanent residence, who makes his or her home in British Columbia, and is physically present in British Columbia at least 6 months in a calendar year, and includes a person who is deemed under the regulations to be a resident but does not include a tourist or visitor to British Columbia.

A ***Check the box below which applies to you and attach a photocopy of the applicable document.***

❑ CANADIAN CITIZEN
Attach photocopy of Canadian birth certificate, Canadian citizenship card or passport.

❑ HOLDER OF PERMANENT RESIDENT STATUS (LANDED IMMIGRANT)
Attach photocopy of Record of Landing, Permanent Resident Card (front and back) or Confirmation of Permanent Residence.

❑ OTHER
Attach photocopy of Work Permit, Study Permit, etc.

DO NOT SEND ORIGINALS!

B HAVE YOU HAD MSP COVERAGE PREVIOUSLY? ❑ YES ❑ NO | IF YES, WHEN DID YOUR PREVIOUS MSP COVERAGE END? MM DD YYYY

WHAT WAS YOUR PERSONAL HEALTH NUMBER? 9

C HAVE YOU LIVED IN BC SINCE BIRTH? ❑ YES. IF YES, GO TO "D". ❑ NO | MOST RECENT MOVE TO BC MM DD YYYY | IS THIS A PERMANENT MOVE? ❑ YES ❑ NO

WHAT PROVINCE/COUNTRY DID YOU MOVE FROM? | WHAT WAS YOUR HEALTH NUMBER? | MOST RECENT MOVE TO CANADA, if different from date of move to BC MM DD YYYY

D HAVE YOU, OR ANY FAMILY MEMBER LISTED, BEEN OUTSIDE BC FOR MORE THAN 30 DAYS IN TOTAL DURING THE PAST 12 MONTHS? ❑ YES ❑ NO | NAME, REASON AND LOCATION

IF YES, DATE OF DEPARTURE MM DD YYYY | DATE OF RETURN MM DD YYYY

E DO YOU, OR ANY FAMILY MEMBER LISTED, PLAN TO BE AWAY FROM BC FOR MORE THAN 30 DAYS IN TOTAL DURING THE NEXT 6 MONTHS? ❑ YES. IF YES, PROVIDE DETAILS *(see page 2)* ❑ NO | ARE YOU A FULL-TIME STUDENT? ❑ YES ❑ NO | IF YES, WILL YOU RESIDE IN BC ON COMPLETION OF YOUR STUDIES? ❑ YES ❑ NO

IF RECENTLY RELEASED FROM THE CANADIAN ARMED FORCES, RCMP OR AN INSTITUTION, PROVIDE THE DATE OF DISCHARGE/RELEASE. MM DD YYYY

3 PREMIUMS

You will be billed for premiums unless you qualify for 100% premium assistance. See PREMIUMS on page 2. Please do not send payment with this application.

I WANT TO BE BILLED EVERY: ❑ YEAR ❑ 6 MONTHS ❑ 3 MONTHS

4 AUTHORIZATION – MUST BE SIGNED

- I have received information about MSP and agree to abide by the terms and conditions of MSP.
- I understand the information I have given is collected under the authority of the *Medicare Protection Act* and may be used to assess eligibility for other Ministry of Health programs.
- I understand that practitioners who provide service(s) under MSP are required under the *Medicare Protection Act* to release information relative to those services to MSP to support claims for benefits.
- I declare that all information provided is true and I understand that the Ministry and/or Health Insurance BC may verify this information with immigration authorities, law enforcement authorities and other public authorities, agencies and persons as appropriate.
- I declare that all persons listed are residents of British Columbia.

SIGNATURE OF APPLICANT | DATE SIGNED

SIGNATURE OF SPOUSE | DATE SIGNED

5 IS THIS APPLICATION ALSO FOR A SPOUSE OR CHILD?

❑ YES
❑ NO

IF YES, SEE NEXT PAGE

PAGE 1

HLTH-MSP 102 Rev. 2006/10/10

Yukon
Health and Social Services
Santé et Affaires sociales

YUKON HEALTH CARE INSURANCE PLAN – APPLICATION FOR ENROLLMENT
RÉGIME D'ASSURANCE-SANTÉ DU YUKON – DEMANDE D'INSCRIPTION

FIRST NAME • *PRÉNOM*	INITIAL *INITIALE*	LAST NAME *NOM*	SOCIAL INSURANCE NUMBER *Nº D'ASSURANCE SOCIALE*	BIRTH DATE YY/YY/MM/DD *DATE DE NAISSANCE AAAA/MM/JJ*	GENDER *SEXE*	PREVIOUS HEALTH INSURANCE *ASSURANCE-MALADIE PRÉCÉDENTE*	PROV. *PROV.*
				/ /			

Spouse • ***Conjoint/conjointe***

				/ /			

Dependants • ***Personnes à charge***

FIRST NAME • *PRÉNOM*	INITIAL *INITIALE*	LAST NAME *NOM*	SOCIAL INSURANCE NUMBER *Nº D'ASSURANCE SOCIALE*	BIRTH DATE YY/YY/MM/DD *DATE DE NAISSANCE AAAA/MM/JJ*	GENDER *SEXE*	PREVIOUS HEALTH INSURANCE *ASSURANCE-MALADIE PRÉCÉDENTE*	PROV. *PROV.*
				/ /			
				/ /			
				/ /			
				/ /			

Have you every been registered with Yukon Health Care Insurance Plan before? *Avez-vous déjà été inscrit(e) au régime d'assurance-santé du Yukon?* Y/N • O/N

If Yes, give previous Yukon Health Care Number. *Si oui, ancien numéro d'assurance-santé :*

Date of arrival in Yukon *Date d'arrivée au Yukon* YYYY/MM/DD • AAAA/MM/JJ / /

Do you have First Nation Status? *Êtes-vous membre d'une première nation?* Y/N • O/N

If Yes, give Band ID *Si oui, numéro de la première nation :*

If relevant, give date of discharge from RCMP, Armed Forces, or Federal Penitentiery. *Date où vous avez quitté la GRC ou les forces armées ou avez été libéré(e) d'un pénitencier fédéral, s'il y a lieu.* YYYY/MM/DD • AAAA/MM/JJ / /

Mailing Address *Adresse postale*	City/Town *Ville*	Postal Code *Code postal*	Email Address *Courriel*

Residence Address *Adresse municipale*	City/Town *Ville*	Telephone *Téléphone*

Staff Only
Réservé au personnel

Eligibility date / /

Date entered / /

Identification: With your application you must provide photocopies of Canadian birth certificate, Canadian citizenship or immigration status plus a secondary piece of ID for all persons listed. Eligibility cannot be determined without this documentation.
Pièces d'identité : *Vous devez joindre à votre demande une photocopie du certificat de naissance canadien ou de citoyenneté canadienne ou d'immigrant admis, de même qu'une seconde pièce d'identité, pour toutes les personnes dont le nom paraît sur la liste. Leur admissibilité au régime ne peut être établie sans ces documents.*

Declaration: I hereby declare that I am a resident of the Yukon and I understand that it is an offence to give false information in this application.
Déclaration : *Je déclare par la présente que je suis résident/résidente du Yukon et je comprends que toute fausse déclaration de ma part dans la présente demande constitue une infraction.*

Signature *Signature* Date *Date* YYYY/MM/DD • AAAA/MM/JJ / /

YG(678)PD Rev. 07/2006

Notice to clients: Information is collected under the authority of the *Health Care Insurance Plan Act* and other programs administered by Health and Social Services. This information will be accessed by staff to determine your eligibility for benefits under these programs. Information gathered may also be used by other departments in the administration of their programs as required or permitted by other Acts. Queries should be directed to the Registration Receptionist at 667-5209 or toll free, at 1-800-661-0408, ext. 5209.

Avis à la clientèle : *Les renseignements ci-dessus sont recueillis en vertu de la* Loi sur l'assurance-santé *aux fins d'administration de la* Loi *et de programmes par le ministère de la Santé et des Affaires sociales. Ces renseignements permettront au personnel de déterminer votre admissibilité à ces programmes. Ils pourraient également être utilisés par d'autres ministères dans la mesure où cela est requis ou permis par d'autres lois. Si vous avez des questions à ce sujet, communiquez avec le service d'inscription au 667-5209 ou, sans frais, au 1 800 661-0408, poste 5209.*

Health Services Administration - Department of Health and Social Services
Bag #9, Inuvik, NT X0E 0T0
Toll-free: 1-800-661-0830 • Phone: (867) 777-7400 • Fax: (867) 777-3197

APPLICATION FOR HEALTH CARE

BEFORE COMPLETING THIS APPLICATION, PLEASE READ **IMPORTANT INFORMATION,** SECTION 5.

NOTE: This personal information is being collected under the authority of the *Medical Care Act*. Its disclosure is governed by the privacy provisions of the *Access to Information and Proection of Privacy Act*. If you have any questions about the collection of this information, contact the Department of Health and Social Services at the address listed above.

Section 1. APPLICANT INFORMATION - *PLEASE PRINT*

Reason for the Application: ☐ New to the NWT ☐ Returning to the NWT ☐ Newborn

Legal Name	Surname	First Name	Middle Name(s)

Birthdate (dd/mm/yyyy)	Gender: ☐ Female ☐ Male
Residential/Street Address	Mailing Address (if different from residential/street address)
City/Town/Village	City/Town/Village
Country / Postal Code	Country / Postal Code
Home Phone No. ( )	Work Phone No. ( )

Section 2. IF APPLICATION IS FOR NEWBORN - *PLEASE PRINT* - ☐ Biological ☐ Adoptive

Parent - Surname	Parent - First Name	Parent - Middle Name(s)
Parent - Health Care Number		Birthdate of Parent (dd/mm/yyyy)

Section 3. RESIDENCE AND CITIZENSHIP/IMMIGRATION INFORMATION

RESIDENT means a person who is a citizen of Canada or is lawfully admitted to Canada for permanent residence, who makes his or her home in the NWT, and includes a person who is deemed under legislation to be a resident but does not include a tourist, transient, visitor, or temporary or seasonal worker.

☐ **CANADIAN CITIZEN (CC)** Attach photocopy of Canadian birth certificate or Canadian citizenship card.

☐ **ABORIGINAL STATUS (AS)** Attach photocopy of Indian status card or letter from Métis/Inuit/Inuvialuit organization. (Inuit and Inuvialuit letter must include Inuit N number)

☐ **LANDED IMMIGRANT (LI)** Attach photocopy of record of landing.

☐ **OTHER** Attach photocopy of employment/student authorization, Minister's permit, etc.

Aboriginal Status: ☐ Status Indian ☐ Métis ☐ Inuit ☐ Inuvialuit ☐ Indigenous Métis

Where did you move from? (street number and name)	City	Province/State	Postal Code
When did you leave the above address? (dd/mm/yyyy)	When did you arrive in the NWT? (dd/mm/yyyy)	When did you take up permanent residence in the NWT? (dd/mm/yyyy)	
How long do you plan on living in the NWT? ☐ Permanently (over a year) ☐ Temporarily (under a year)	Were you covered by another government health care plan? ☐ Yes ☐ No	If yes, what was your health number (include Province/Territory)	
Have you recently left the Canadian Forces, RCMP? (Copy of discharge papers must be attached) ☐ Yes ☐ No Date of discharge (dd/mm/yyyy)	Have you recently been released from a federal penitentiary? (Copy of release papers must be attached) ☐ Yes ☐ No Date of release (dd/mm/yyyy)		

Section 4. SPOUSE/DEPENDANT INFORMATION - PLEASE PRINT If you have more than five dependants, please list the information on a separate sheet.

SPOUSE means a resident who is either married to or living in a marriage-like relationship with the applicant and may be of the same gender as the applicant. **CHILD** means a resident who is the legal ward or child of the applicant, is supported by the applicant, is neither married nor living in a marriage-like relationship, and is either age 18 or younger or age 19-21 and attending school or university full-time. NWT Health Services Administration will confirm with previous jurisdiction that child is still registered as your dependent.

PHOTOCOPIES OF CURRENT CITIZENSHIP/IMMIGRATION DOCUMENTS MUST BE ATTACHED.
USE LEGAL NAMES WHEN COMPLETING THIS FORM.

Surname	Given Name(s) First and Middle	Gender M or F	Date of Birth (dd/mm/yyyy)	Citizenship/Immigration CC, AS, LI, Other	Aboriginal Status 1. Status Indian 2. Métis 3. Inuit 4. Inuvialuit 5. Indigenous Métis

Date of Arrival of Spouse:

Section 5. IMPORTANT INFORMATION

- **IDENTIFICATION:** You must send with your application photocopies of **birth certificate, Canadian citizenship** or **immigration status for all** persons listed. Eligibility cannot be determined without this document.
- **RESIDENCY:** A person must be a resident of the NWT to qualify for Territorial health care benefits, your current residential address is required. An application received with only a PO Box or General Delivery address will not be processed until your residential address is provided. Please include a copy of one of the following: Rent receipts, lease agreement, letter from private landlord or confirmation from a financial institution that a mortgage for local residential property is being held. Utility receipts such as: oil, power, water, property tax and/or telephone bills. Confirmation from Revenue Canada that you filed a NWT Income Tax Return (your income tax return). A letter from your employer verifying start and end dates of employment.
- **EFFECTIVE DATE OF BENEFITS:** New and returning residents must complete a waiting period before health care benefits can begin. Generally, this period consists of the balance of the month of arrival in the NWT, plus two months.
- You must notify your previous province's Health Care Plan of your effective date of coverage with the NWT Health Care Plan and/or request an extension of coverage, if applicable.
- Please keep in mind that should you have any changes to your name, status, address, etc., after you send in your application, you are to contact our office immediately to inform us of these changes or pick up the appropriate forms at any health facility located throughout the NWT.
- **OUT-OF-TERRITORY STUDENTS:** If studying outside the NWT, the absence must be temporary and solely for the purpose of attending school or university. Proof of school registration as a student for the current term is required to be sent with your Temporary Absence Form. (available at the address listed above)

"I (We) hereby certify that I am a permanent resident of the Northwest Territories and I (we) understand that it is an offence to give false or misleading information in the application form and by signing this form I am (we are) authorizing health services administration to verify or confirm the information and documentation contained with this application. Note: Any spouse/dependants 19 years of age and over must also sign this application form."

Signature _____ Date (dd/mm/yyyy) _____

Signature _____ Date (dd/mm/yyyy) _____

Signature _____ Date (dd/mm/yyyy) _____

NWT1145/0207

Name	Effective Date	Nunavut Health Care Number

For Office Use Only ▲

Application for Nunavut Health Care Coverage

Important: Please read the back of this application for more registration information

Applicants moving to Nunavut **from within Canada** must attach a clear copy of the following to this form; Birth Certificate & Health Care Card (from the Province / Territory you are currently registered in)

You may also be requested to provide: A Valid Canadian Passport, Immigration Documents and/or a Land Claims Beneficiary Card

Applicants moving to Nunavut **from outside Canada** must attach a copy of official Immigration Documents. (Readable photocopies of originals will be accepted)

There are supplementary health benefit programs available. For more information contact your local health center or the Health Insurance Programs office listed on the back of this application form.

Important: **Please fill out application in English**

A: Name of Person to be Registered for Health Coverage (must be a permanent resident) In the "Ethnicity" box, enter one of the following numbers: 1 - Inuit 2 - Registered Indian 3 - All Others

(Please Print) Surname	Given Name(s)	Sex	Ethnicity	Birth Date d/m/y	Prev Prov	Previous Health Care Plan Number

If you entered #2 Registered Indian, please provide a copy of your band card or a letter from the Department of Indian and Northern Affairs.

B: Mailing Address & Contact Numbers

Mailing Address: PO Box / Community / Territory / Postal Code

e-mail Address	Home Phone	Employer Name & Phone Number

C: To avoid delays, please answer ALL of the following questions (Please Print)

How long do you plan to live in Nunavut? ☐ Permanently ☐ Temporarily until _____ (d/m/y)

Have you moved to Nunavut from outside Canada? ☐ YES ☐ NO (If YES, refer to Section E for more details)

When did you arrive in Nunavut? _____ (d/m/y)

Reason for move to Nunavut ☐ WORK ☐ STUDY ☐ OTHER _____

Have all your immediate family members moved with you to Nunavut? ☐ YES ☐ NO If NO, Please explain (see Section G) _____

Have you recently left one of the following; Canadian Armed Forces - RCMP - Federal Penitentiary? ☐ YES ☐ NO If YES, date of discharge _____ (d/m/y)

Have you ever been registered for Nunavut Health Care coverage before? ☐ YES ☐ NO If YES, what year? _____

D: Declaration

I declare that the information given is correct. **It is an offence to give false information for the purposes of obtaining coverage under the Nunavut Health Care Plan.**

▼ Check One

If applicant is under 19 years of age, this form must be signed by a parent or legal guardian.

☐ Applicant

☐ Parent

☐ Legal Guardian

Please Print Name	Signature	Date

E: Required Immigration Documents

Immigration documents are required for each individual applying for Nunavut Health Care. Other documentation may be requested for verification purposes.
Good quality photocopies will be accepted.

F: Individuals Not Eligible for Nunavut Health Coverage

- Tourists, Transients, and Visitors
- Temporary, Term and Seasonal Positions - A position of employment of less than 12 consecutive months.
- Members of the RCMP, Canadian Armed Forces and/or NATO Forces
- Inmates - Of a Federal Penitentiary
- Canadian Students - Attending an educational institute in Nunavut but not intending to establish a permanent residency
- Students - From outside Canada holding a Visa of less than 12 months
- Certified Refugees or Refugees Claimants - Health coverage provided by Federal Government.
- Individuals holding an Employment Visa of less than 12 months
- Individuals holding a Minister's Permit (exceptions may apply)

If the applicant accepts temporary or term employment in Nunavut, the home province must be notified. Home province coverage will continue for up to one year.

G: Families Not Moving Together

In the case of a permanent move, where one spouse moves from Province A to Nunavut in advance of the rest of the family, the spouse having moved, will be looked on as temporarily absent from Province A until the rest of the family arrives (without exceeding a period of twelve months).
In the case of a dependant (child) remaining in Province A for educational purposes and both parents have moved to Nunavut, the dependant's residence for health insurance purposes goes with the parents' residence. Documentation must be provided that validates the claim that the dependant is attending an educational facility.

H: Changes to Personal Information

It is important that the Health Care Registrations Department be notified of any changes to name, ethnicity and/or address, including temporary residency outside of Nunavut.
A "Request for Change" form (Green) may be obtained from a Health Center, Public Health office or Hospital located in Nunavut.

I: Verification of Ethnicity

Individuals who indicate Inuit or Registered Indian ethnicity must provide in the case of Inuit, a Beneficiary Card, and in the case of Registered Indians, a DIAND card.
If these documents cannot be provided, the applicant will be registered as "Non-Aboriginal" until the Registrations Department has been notified. Failure to register as Inuit or Registered Indian may result in the loss of Non-Insured Health Benefits, therefore it is important to provide the necessary documentation with the application.

J: Effective Date of Health Care Coverage

Health coverage may become effective on the 1st day of the 3rd month of your arrival in Nunavut providing all documentation has been received.

Send the completed application or direct any inquiries to the address listed below

*** We *cannot* accept faxed applications. You must mail your application to the address below.**

Department of Health & Social Services
Health Insurance Programs
Government of Nunavut
Attention: Health Care Registrations Department
Bag 003
Rankin Inlet, Nunavut (NU) X0C 0G0

Phone: 867-645-8028 Toll Free: 1-800-661-0833

email: nhip@gov.nu.ca

***Reminder:* Carry your Health Care Card with you at all times**

Department of Health & Social Services

Annexe I

Document de suivi

Enregistrement au régime de santé de l'Alberta et migration interprovinciale

L'Alberta produit maintenant, et ce à partir de janvier 2007, des estimations mensuelles de la migration. Ce document de suivi analyse ces données reçues après la recherche initiale et renvoie à une période différente que celle analysée dans le document principal. Malheureusement, une ventilation par groupe d'âge n'est pas disponible et on observe une grande proportion d'inconnu (migration interne par rapport à étrangère) :

Tableau I1
Origine inconnue des données de migration dans le fichier d'enregistrement (mensuel ou trimestriel) du régime de santé de l'Alberta pour l'ensemble des groupes d'âge

Période	Total	Interne	Étranger	Inconnu	Total	Interne	Étranger	Inconnu
	Nombre				% du total			
Entrants								
2007 T1								
Janvier	8 900	6 915	35	1 950	100	77,7	0,4	21,9
Février	6 560	4 410	40	2 110	100	67,2	0,6	32,2
Mars	8 095	5 575	125	2 395	100	68,9	1,5	29,6
Total	23 555	16 900	200	6 455	100	71,7	0,8	27,4
2007 T2								
Avril	5 470	3 495	50	1 925	100	63,9	0,9	35,2
Mai	7 200	4 505	40	2 655	100	62,6	0,6	36,9
Juin	6 900	3 640	150	3 110	100	52,8	2,2	45,1
Total	19 570	11 640	240	7 690	100	59,5	1,2	39,3
2007 T3								
Juillet	7 585	4 365	55	3 165	100	57,5	0,7	41,7
Août	7 660	4 390	55	3 215	100	57,3	0,7	42,0
Septembre	7 985	5 095	55	2 835	100	63,8	0,7	35,5
Total	23 230	13 850	165	9 215	100	59,6	0,7	39,7
Sortants								
2007 T1								
Janvier	6 410	2 745	150	3 515	100	42,8	2,3	54,8
Février	5 275	2 185	120	2 970	100	41,4	2,3	56,3
Mars	5 205	2 685	125	2 395	100	51,6	2,4	46,0
Total	16 890	7 615	395	8 880	100	45,1	2,3	52,6
2007 T2								
Avril	3 785	1 330	145	2 310	100	35,1	3,8	61,0
Mai	4 845	1 650	135	3 060	100	34,1	2,8	63,2
Juin	5 145	1 885	150	3 110	100	36,6	2,9	60,4
Total	13 775	4 865	430	8 480	100	35,3	3,1	61,6
2007 T3								
Juillet	6 340	3 760	180	2 400	100	59,3	2,8	37,9
Août	7 430	4 240	145	3 045	100	57,1	2,0	41,0
Septembre	5 875	4 100	135	1 640	100	69,8	2,3	27,9
Total	19 645	12 100	460	7 085	100	61,6	2,3	36,1

Tel que mentionné et en voyant l'évidence dans le tableau ci-haut, il y a une grande proportion d'**inconnus** dans la population des entrants (entre 22% et 45%) et dans la population des sortants (de

28% à 63%). Ces **inconnus** font en sortent qu'il soit très difficile de mesurer avec **exactitude** les flux de migration interprovinciale.

L'Alberta nous fourni des données sur les entrants et les sortants, mais il demeure la question de la date de **synchronisme**/traitement en ce qui a trait aux chiffres de la migration nette tels que discutée auparavant.

Il fut mentionné dans un tableau sur l'**exactitude** du document sur la faisabilité que des règles spéciales peuvent influer la mesure de la migration provinciale/territoriale. Dans le cas de l'Alberta, il peut y avoir une surestimation des albertains vivant physiquement en Alberta dû à cette règlementation :

Lorsqu'un albertain quitte la province vers une autre partie du Canada avec l'intention de revenir en Alberta dans les 12 mois, il maintient sa couverture de santé de l'Alberta. Si l'albertain quitte la province pour une période plus longue que 12 mois mais qu'il a l'intention de revenir y vivre de façon permanente, il peut quand même être couvert jusqu'à 2 ans pour les voyages, les visites personnelles ou les congés d'études (congé sabbatique); jusqu'à 4 ans pour le travail, les affaires ou le service missionnaire; ou pour la durée où le résident est inscrit à temps plein en tant qu'étudiant dans un établissement d'enseignement reconnu.[19]

Dans nos estimations, nous ne considérons pas comme migrants les personnes qui déménagent d'une province à l'autre dans le but de poursuivre des études.

19. Brochure en ligne (p. 23) du site de Santé et Mieux-être Alberta.

Bibliographie

Almond, M., and R. Raby. 1983. *An Inventory of Some Sources of Canadian Migration Data.* Statistics Canada, Ottawa, May (Internal report).

Bernier, S. 1982. *The Feasibility of Using Medicare Data to Estimate Interprovincial Migration.* Statistics Canada, Ottawa, January (Internal report).

Department of Health, Province of New Brunswick. 2005-2006 Annual Report.

Health Canada. *Canada Health Act Reports.* 2000-2001 to 2005-2006. (Supply and Services Canada).

Michalowski, Margaret, 1994. Health Care Registrations as a source for Estimating Inter-provincial Migration: The Current Situation and Feasible Future Scenarios, document présenté lors de la Conférence fédérale-povinciale sur la démographie, les 16 et 17 juin.

Population and family estimation methods at Statistics Canada. 2003. Statistics Canada, Catalogue no. 91-528XIE, Ottawa.

Rémillard, Sylvain, 1997. Examination of Provincial Health Insurance Systems as a source of data for the Population Estimation Program, Demography Division, Statistics Canada, December. Unpublished.

Verma, R.B.P., and P. Parent. 1985. “An overview of the Strengths and Weaknesses of the Selected Administrative Data Files” Survey Methodology, December 1985, Vol. 11, No.2, p.171-179. Ottawa. Statistics Canada.

Verma, R.B.P., and R. Raby. 1989. “The Use of Administrative Records for Estimating Population in Canada”. Survey Methodology, December 1989, Vol. 15, No.2, p.261-270. Ottawa. Statistics Canada.

Wilkinson, Peter. 1999. “Analysis of Medicare, Preliminary and Final Estimates of Interprovincial Net Migration”, Division de la démographie, Statistique Canada, document interne daté du 25 août.